

**Taxis et autobus
exempts du péage...**
Les ambulances
tenues de payer
à chaque poste

A 2

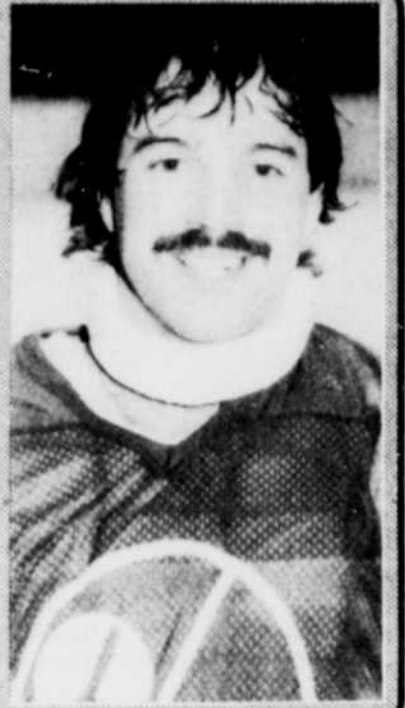


5-3

**1er gain
des Jets en
21 parties
sur la route**

• "Skoro" joue
les héros

D 4



la tribune

74e ANNÉE — No 294 — 32 PAGES — 4 CAHIERS

— SHERBROOKE, JEUDI 2 FEVRIER 1984 —

(SAMEDI 60¢) 40¢

Livraison à domicile
\$2.25 par semaine

L'enquête du coroner sur la fusillade de Rock-Forest

Le juge Dionne hérite du dossier



■ QUEBEC (PC) — Le juge Denys Dionne de la Cour des sessions de la paix à Québec présidera l'enquête du coroner sur les circonstances de la mort tragique du poseur de tapis survenue au cours d'une opération policière à Rock-Forest le 23 décembre.

C'est ce qu'a annoncé hier un porte-parole du ministre de la Justice Marc-André Bédard.

Il a précisé que Me Dionne, qui agira comme coroner ad hoc, avait été nommé à la suite de la décision du coroner Denis Boudrias de ne pas en appeler du verdict de la Cour supérieure qui lui avait retiré l'enquête sous prétexte qu'il ne pouvait agir en toute impartialité.

Le juge Dionne s'est vu confier un mandat de recherche et d'enquête sur les événements de Rock-Forest au cours desquels M. Serge Beaudoin, un travailleur de la région de Québec, a été tué par erreur lors d'une fusillade survenue dans le cadre d'une opération poli-

■ **La conduite des policiers scrutée
par la Commission de police** A 4

cière au motel Le Châtillon.

Le juge Dionne s'est surtout fait connaître des Québécois pour avoir dirigé les destinées de la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO) de 1976 à 1979.

C'est lui qui déterminera les dates de l'enquête.

Selon des commentaires entendus à la suite de cette nomination, le choix du juge Denys Dionne devrait faire l'unanimité.

En annonçant la nomination de Me Dionne comme coroner ad hoc dans ce dossier, le ministre Bédard a mis fin aux spéculations qui ont cours depuis que la juge Réjane Colas de la Cour supérieure a forcé le coroner Denis Boudrias à renoncer à l'enquête qu'on lui avait confiée.

Il a par le fait même choisi de ne

pas demander à Me Boudrias d'en appeler du jugement de la Cour supérieure.

M. Bédard aurait également pu nommer un autre coroner en remplacement de Me Boudrias, créer une commission d'enquête spéciale pour faire toute la lumière sur l'incident ou enfin remettre le dossier directement au procureur de la Couronne pour qu'il entreprenne les procédures appropriées.

En destituant Me Boudrias vendredi dernier, le juge Colas se rendait à certains arguments d'un avocat des policiers impliqués dans les événements de Rock-Forest qui soutenait que le coroner par ses déclarations à la presse, s'était déjà fait une idée avant même que l'enquête ne débute.

2 juges "sur" la frontière

MONTREAL (PC) — Un précédent pour le moins inusité sera créé demain, alors que deux juges, l'un américain, l'autre canadien, vont siéger "sur" la ligne imaginaire qui sépare le Québec de l'Etat du Vermont.

Un magistrat de Burlington se tiendra à la limite même de la localité de Derby Line, du côté des Etats-Unis, le juge Gabriel Lassonde, de Sherbrooke, lui fera face à la limite similaire de la petite ville québécoise de Rock-Island.

Les deux juges ne seront toutefois pas tenus de procéder à leur tâche dans la neige et sous le froid. Ils seront assis aux côtés opposés d'une table dans un immeuble bien connu qui chevauche effectivement cette ligne de démarcation entre les deux pays depuis quelques décennies, l'Haskell House, qui abrite à la fois une bibliothèque fort accueillante et une réplique, évidemment miniature, de la salle principale du Boston Metropolitan Opera.

Le juge américain procédera alors à l'audition, en commission rogatoire, d'un groupe de témoins canadiens sur les activités d'un certain Clément Daigneault soupçonné d'avoir fait entrer illégalement un certain nombre de ressortissants étrangers aux Etats-Unis.

On voudrait notamment amener ces témoins à l'identifier, pour les

tins d'un procès à venir. Mais il appert que si on le conduisait en territoire québécois, la justice du pays voisin perdrait automatiquement la juridiction qu'elle détient présentement sur sa personne.

Pendant tout le temps de l'instruction, Daigneault sera donc gardé dans la partie américaine ou Haskell House, cependant que les témoins du Québec n'auront pas à quitter le pays.

Quant au juge Lassonde, sa présence sur les lieux est prévue par la loi qui régit de semblables instructions, afin que soient protégés les droits des ressortissants canadiens qui seront alors interrogés par son homologue américain. La même procédure est d'ailleurs suivie lorsque des commissions rogatoires canadiennes vont en pays étranger.

On ignore si le contenu de cette audience internationale sera dévoilée immédiatement, les délibérations de telles "expéditions judiciaires" n'étant généralement rendues publiques qu'au moment où le commissaire rogateur, de retour, à sa cour, décide d'accepter la preuve recueillie à l'étranger.

bonne journée!

**Bombardier prévoit une hausse
de 75% des ventes et 100
emplois de plus à Valcourt** A 7



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

M. Robert St-Jacques a transporté ses déchets à la rue.

**Chemin jugé dangereux:
ses déchets ignorés** A 3

TEMPÉRATURE—
NUAGEUX: — 6°C.

DEMAIN: NEIGE..... C-6

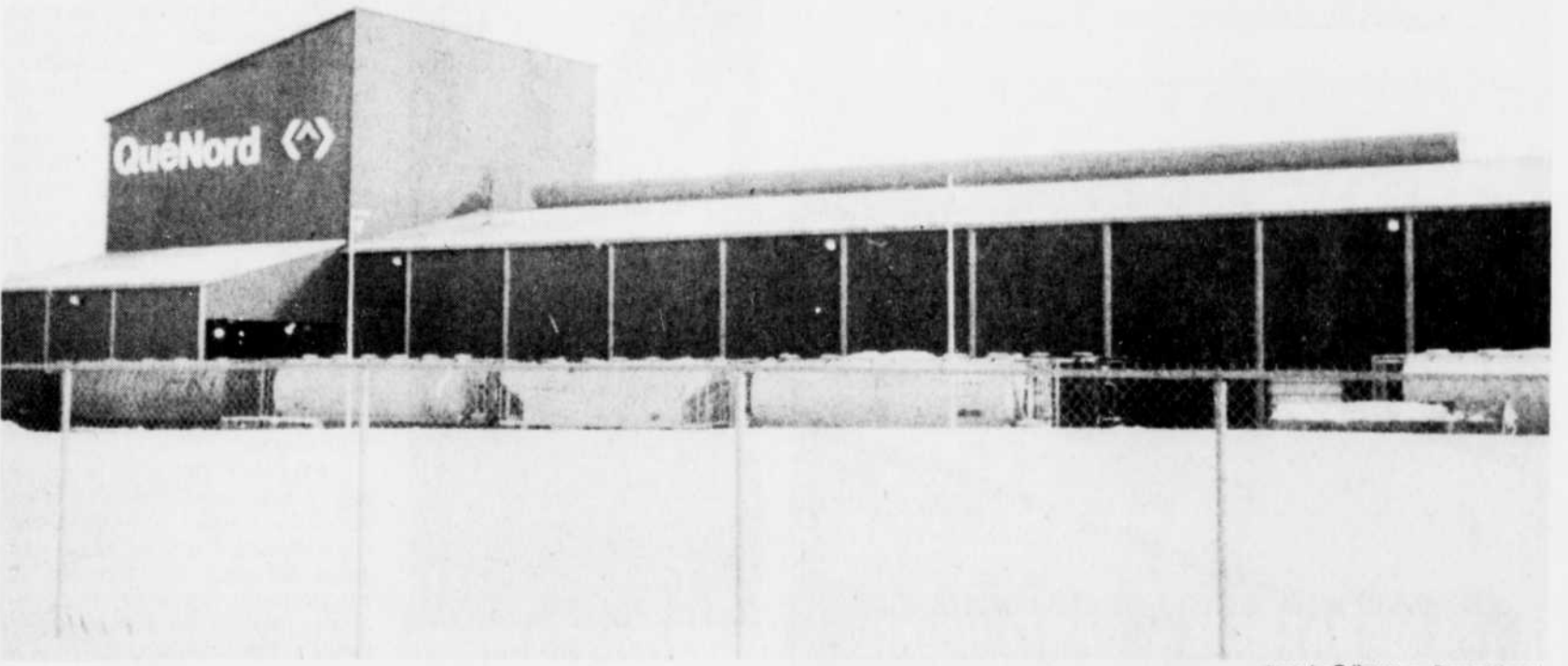
Aujourd'hui

SOMMAIRE ABRÉGÉ

- ARTS.....D-6
- CARRIÈRES.....A-7
- DÉCÈS.....C-7
- FINANCES.....B-4
- PETITES ANNONCES.....C-3
- ROMAN.....C-7
- SPORTS.....D-1
- VIVRE EN '84.....C-1



M. Trudeau sera-t-il
bientôt décidé
à "Turner" la page?



(Photo La Tribune par Bernard Vanier)

Le projet annoncé au cours des prochains jours

QuéNord de Magog s'agrandit: 30 millions \$

par François Gougeon

MAGOG — La compagnie QuéNord inc., de Magog, doit procéder d'ici les prochains jours, probablement lundi, à l'annonce d'un important projet d'agrandissement qui totalisera des investissements de quelque 30 millions \$.

La nouvelle a été confirmée hier à La Tribune par une source gouvernementale provinciale, qui a souligné que l'annonce officielle en sera faite à Magog par le premier ministre René Lévesque et le ministre Rodrigue Biron, de l'Industrie, du commerce et du tourisme. Leur visite est prévue pour lundi après-midi, après que les deux hommes publics, accompagnés du ministre Jacques Léonard, des Affaires municipales, auront annoncé

quelques heures plus tôt, à Sutton, le versement de crédits nécessaires à l'installation d'infrastructures au pied du centre de ski alpin.

Il a été impossible d'obtenir des commentaires des dirigeants de l'entreprise hier. Mais selon les informations obtenues à Québec, le groupe QuéNord, une division de Kemanobel, qui appartient à des intérêts suédois, a décidé d'agrandir son usine d'électrolyse de Magog en raison du programme de rabais ta-

rifaire d'électricité du gouvernement québécois. Cette mesure, qui prévoit des réductions des tarifs d'électricité allant jusqu'à 50 pour cent (dépendant des années et des investissements réalisés par un promoteur), avait été mise de l'avant dans le plan de relance rendu public par le premier ministre René Lévesque, en novembre.

La compagnie QuéNord, grande consommatrice d'énergie électrique, dont l'inauguration remonte à 1977 seulement, entend utiliser 30 mégawatts d'électricité supplémentaires. Cela lui permettra de doubler la capacité de production de chlorate de sodium, une substance utilisée dans les industries de pâtes et papiers pour le blanchiment de

la pâte kraft. Cette production additionnelle sera écoulée à 75 pour cent environ sur le marché américain.

Les immobilisations pour un montant d'environ 30 millions \$ qui seront apportées au complexe industriel de la rue St-Patrice est au cours des deux prochaines années maintiendront au travail environ 304 personnes pour la durée de la construction. Ces investissements permettront de créer 18 emplois de plus pour la production.

Il semble que le gouvernement fédéral collaborera financièrement au projet, mais il n'a pas été possible, hier, d'en avoir la confirmation.



SHERBROOKE (psj) — "Les véhicules-taxi et les autobus sont exemptés de l'application des taux de péage et peuvent passer outre à chaque poste alors que les ambulances doivent s'immobiliser. Je trouve ça inadmissible!"

Le directeur Richard Tremblay, de Metro Police Ascot-Lennoxville, pétait le feu hier quand il a appris que les ambulanciers, même lors du transport urgent d'un patient, doivent s'immobiliser à chaque poste de péage et laisser tomber leur obole avant de poursuivre leur route.

C'est un télé-spectateur de son émission télévisée du matin qui a fait part au directeur Tremblay de son expérience à la suite des blessures subies dans un accident de la route, à Eastman. "Tout ce qu'il se rappelait de cet incident, c'est que

l'ambulancier avait dû s'immobiliser pour demander du change et payer."

M. Tremblay a donc fait des recherches hier, après l'émission, pour constater que cette obligation des ambulances à s'immobiliser à chaque poste de péage était tout ce qu'il y avait de plus vrai.

M. Carlo Fabi, président du Service de sécurité de l'Estrie, avait déjà fait part de cette situation qu'il trouvait inadmissible au ministère des Transports.

On lui avait répondu, pas plus tard qu'en octobre 1983, que le mi-

Taxis et autobus exemptés du péage

Les ambulances doivent arrêter à chaque poste

"Inadmissible"

— Richard Tremblay



nistère ne pouvait autoriser les véhicules d'urgence à passer outre sans que la loi ne soit modifiée.

Et on ajoutait plus loin dans la lettre: "... l'obligation de vous arrêter devra toujours être maintenue pour des raisons évidentes de sécurité. Tous urgents que soient vos déplacements, ils doivent être exécutés en tenant compte du fait que les aires de péage occasionnent une concentration de véhicules, ce qui a pour effet d'accroître les risques d'accidents".

M. Tremblay qui lutte depuis plu-

sieurs mois pour la promotion des soins pré-hospitaliers en région, "de tels soins adéquats sont pour le moment inexistant ici en région" explique-t-il, il n'en fallait pas plus pour qu'il sorte de ses gonds.

"En tout cas, pas plus tard qu'aujourd'hui, j'adresserai une demande au ministre des Transports pour que l'on modifie cet article, ça n'a absolument aucun bon sens en 1984. Dans les cas d'urgence, quand les patients sont sous soluté ou dépendent de diverses machines, chaque minute compte."

Depuis quelques mois, le directeur Tremblay travaille à la promotion des soins pré-hospitaliers. Ainsi il a reçu la collaboration de près de 80 organismes pour produire un film d'une heure sur les cas d'alerte.

"Moi je conçois mon rôle non seulement pour protéger mes citoyens contre les voleurs, mais également pour leur assurer la meilleure protection dans tous les domaines où leur sécurité est en jeu... et ça veut dire aussi dans les ambulances sur les autoroutes."

La sécurité à Bromptonville

Les chefs de police inquiets

d'une ligne à la page
PUBLICITE PUBLI-REPORTAGE CONCOURS
PUBLI-PROMOTION ANNONCES RELATIONS PUBLIQUES

SOUPER-CAUSERIE

de la Chambre de Commerce de Sherbrooke
CE SOIR, à 18:30 heures
A L'HOTEL LE BARON
Salle d'Armes

Le conférencier invité est Me Marcel Aubut, président de "Les Nordiques Inc." de Québec.



Me Marcel Aubut

LE SUJET DE LA CONFÉRENCE: Sport professionnel: Ouverture sur la communauté économique et sportive.

POUR INFORMATIONS: 569-3133 Bienvenue à tous!

101036

SHERBROOKE (psj) — L'Association des chefs de police et pompiers du Québec s'est dite inquiète hier de la sécurité des citoyens de Bromptonville, tant sur le plan de la confidentialité des documents policiers que sur la protection même des citoyens.

Le président provincial de l'Association, M. Marcel Lefebvre et l'officier régional pour la zone 05, M. Nelson Raymond, ont profité d'une réunion régulière des membres de l'Association régionale à Sherbrooke, hier, pour raviver l'af-

faire André Tessier qui traîne en longueur et la nomination d'un directeur intérimaire qui, selon eux, ne rencontrerait pas les normes telles que spécifiées dans la Loi de police.

De plus, ce directeur intérimaire est en congé de maladie. C'est de cette absence que découle l'inquiétude de la confidentialité des documents policiers. Quant à la protection policière, elle se trouve limitée à un seul homme en devoir.

MM. Lefebvre et Raymond ont soulevé quelques points qu'ils ont

qualifiés d'irrégularités inquiétantes: "On s'interroge toujours sur la légalité du geste des autorités de Bromptonville en congédiant sans raison précise le directeur André Tessier à la fin de l'année 1983. Le directeur intérimaire ne rencontre pas les normes de la Loi de police et de plus il est en congé de maladie. Les documents sont sous le contrôle de qui? Qui a la clé du service de police? Pourquoi ne pas avoir maintenu un homme qualifié en poste, à savoir M. Tessier et ne pas avoir demandé l'intervention de

la Commission de police au lieu de le congédier de cette façon?"

L'Association entend donc faire des démarches auprès de la Commission de police du Québec pour qu'elle se penche au plus tôt sur ses irrégularités d'où dépend la sécurité des citoyens.

"Nous n'ignorons pas que de ce temps-là, la Commission de police a et aura bien du pain sur la planche mais il nous apparaît important que la situation soit scrutée au plus tôt à Bromptonville."

Cours de l'Institut de police en région à compter de l'automne



Richard Fontaine

SHERBROOKE (psj) — Dans un effort de plus grande flexibilité, l'Institut de police du Québec dispensera en région une formation policière spécialisée à compter de l'automne prochain.

M. Richard Fontaine, instructeur-coordonnateur pour la région du Nord-Ouest du Québec au sein de l'Institut de police, a donné à La Tribune les grandes lignes de cette décentralisation des cours alors qu'il était invité à participer à une réunion régulière des membres de la zone 05 de l'Association des chefs de police et pompiers du Québec, au quartier général de la Police municipale, hier, à Sherbrooke.

Les programmes de formation policière qui seront offerts à des officiers de type intermédiaire (caporaux, sergents, lieutenants...) porteront sur la patrouille, les enquêtes et la gestion opérationnelle.

"Il faut bien comprendre, de préciser M. Fontaine, que ces programmes en sont de spécialisation et ne touchent en rien la formation des stagiaires à l'Institut même."

C'est tout nouveau comme idée si bien que M. Fontaine est justement venu à Sherbrooke pour en parler aux autorités des corps policiers de la région 05 comprenant les services policiers depuis Saint-Hyacinthe jusqu'à Thetford-Mines.

Mais même si tout est récent dans ce projet, on estime pouvoir dispenser des cours à compter du mois de septembre.

Le grand avantage de ces cours donnés en région c'est

qu'il permettra aux autorités des corps de police de jouir d'une plus grande disponibilité pour former leur personnel et cela devrait rencontrer des besoins déjà exprimés chez divers corps policiers.

Bingo Bienvenu / 84
la tribune

2,000\$ A GAGNER
2 MARATHONS CONSECUTIFS SUR LA MEME CARTE

Les gagnants doivent appeler à 563-1818

2e MARATHON — CARTE ROUGE
MONTANT A GAGNER 1,000\$

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
MARDI, le 31 janvier 1984:
O-75, B-4, G-49, B-11, O-81, I-30, N-44, G-80

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
MERCREDI, le 1er février 1984:
O-87, I-25, G-48, O-73, B-10, N-33, G-59, B-1

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
JEUDI, le 2 février 1984:
I-17, N-34, B-5, O-88, O-86, G-55, B-13, I-22

5 vols éclaircis: 2 arrestations

DEAUVILLE (psj) — L'arrestation de deux suspects, âgés de 20 et de 17 ans, a permis à la Sûreté du Québec (Sherbrooke) d'éclaircir cinq vols perpétrés entre le 15 et le 30 janvier, sur la rue Parc, à Deauville.

Les voleurs avaient commis quatre vols avec effraction dans des chalets et un dans une maison. Ils ont chipé téléviseurs, téléphones,

articles de pêche, argent pour des montants totalisant près de 3 000 \$.

Dans le cours de leur enquête, les agents André Viens et Yves Houle ont réussi à récupérer des articles pour la moitié de la valeur des biens volés, à savoir 1 500 \$.

Le jeune sera référé au Tribunal de la protection de la Jeunesse alors que le plus vieux devra passer par la Cour des sessions de la paix.

Devant un jury pour tentative de meurtre

SHERBROOKE — George Picoulas a été référé devant un jury pour répondre d'une tentative de meurtre sur une amie le 9 décembre à St-Sébastien.

Il avait subi son examen volontaire devant le magistrat Yvon Dubé de la Cour des sessions de la paix.

Picoulas, âgé de 62 ans, de Montréal, qui est défendu par Me Michel Beauchemin, connaîtra le 5 mars la date de son procès.

La plaignante avait déposé qu'on lui a serré la gorge et qu'on l'avait menacé à la suite d'un différend.

carnet
King wellington
DIGI-EEN COLLABORATION

Connaissez-vous le citoyen émérite de Sherbrooke qui fut le plus jeune maître de poste de Montmagny? La réponse demain.

— O —

Guy Forgues a sorti des boules à mitre ses vêtements de collège et les photographies le montrant comme un athlète accompli au physique impressionnant... ce retour dans le passé n'a pour but que de le motiver à perdre un petit 40 livres pour pouvoir enfiler son uniforme de hockeyeur et participer à un tournoi où sa présence serait pour son club la différence entre une première et une dernière place...

— O —

Le vendredi 3 février en sera un des plus chargés à la Loge 67 des Elans, rue Montréal... d'abord le repas du midi, à savoir sandwich au poulet chaud, sera préparé et hautement relevé par la participation des cuisiniers Mike Lambert, René Lapiere, Armand Chauvin et Léo Bonneau... ce même jour, à 17h00, il y aura une confrontation attendue chez les mordus du sport

lors du tournoi de ping pong avec Russ Parson comme arbitre... L'on saura enfin qui de Léon Paquin ou de André Noisieux doit être considéré comme un champion... à 23h00, ce sera le tirage des élans aux oeufs d'or...

— O —

On savait que Huguette Thérien avait demandé pour Noël des détecteurs de fumée et un camion de pompiers... il semblerait que la générosité a été telle qu'on lui a fourni un pompier répondant au nom de Robert, en provenance du poste 4... on ne sait pas autre chose à ce sujet... si vous la rencontrez dans l'édifice Sodelco, il faudrait lui rappeler qu'une flamme comme celle-là, bien entretenue, ne s'éteint jamais... donc elle peut prendre le temps de présider ses réunions...

— O —

Me Peter Weldon, qui est un expert en ski nordique, a brisé l'un de ses skis en donnant un cours sur la façon de prévenir les bris. Il expédiera l'autre au temple de la renommée.



L'économie est tellement à la hausse que même le crime connaît une reprise.

La Quotidienne 3 0 4 - 5 0 5 0

la tribune
Courrier de deuxième classe
Enregistrement No 1539

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.
Tél.: 569-9201, J1K 2X8
Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

YVON DUBÉ
Président et Editeur
JEAN VIGNEAULT
Rédacteur en chef
FRANCOIS VAILLANCOURT
Directeur du service de la publicité
GASTON GAGNÉ
Directeur du service du tirage

Abonnement au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camions et routes motorisées, 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, Etats-Unis et autres pays, 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00.

"La Tribune" est sociaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Press. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

Téléphones: Petites annonces: 569-9501 — Publicité: 569-9201
Redaction: 569-9184 — Tirage: 566-6353

Isolation
Clément Fortier & Associés

Isolation Fibre et stucco
Système de plafonds acoustiques et de murs secs
Nous utilisons l'isolant "RED TOP"

965, rue Panneton
Sherbrooke, Qué.
J1K 2B2
(819) 563-8333

• Au palais de justice A 8

Le chemin menant à l'arrière de son immeuble jugé "impraticable"

SHERBROOKE (LD) — M. Robert St-Jacques, le propriétaire d'un immeuble de 8 logements situé au 1028 St-Louis, s'est plaint de l'attitude des éboueurs de la Ville de Sherbrooke qui n'auraient pas ramassé les déchets depuis le début de décembre, et conteste leur prétendu motif à l'effet que le passage qu'ils devaient emprunter à pied était impraticable et dangereux.

Constatant que les déchets s'accumulaient toujours au fil des semaines, M. St-Jacques a téléphoné à la division de la salubrité. On lui a appris le motif de ce phénomène. Le propriétaire soutient que "le chemin n'a jamais été assez dangereux" pour empêcher les éboueurs d'aller chercher les sacs d'ordures.

L'été, les éboueurs reculent leur camion dans le chemin en pierre de

Les éboueurs boudent ses déchets depuis deux mois

leur job comme ils sont payés pour".

Sinon, "je vais leur envoyer une lettre enregistrée", comme ils le font eux-mêmes dans certaines circonstances.

L'accumulation de déchets n'est pas énorme pour huit logements parce que quatre d'entre eux ont

Un locataire handicapé emprunte régulièrement le chemin, rétorque le propriétaire

été inoccupés en décembre, et que certains locataires ne prennent pas tous leurs repas sur place. Mais il reste que les déchets débordaient largement des barils prévus à cet effet, qui sont situés à environ 60 pieds de la rue.

Il n'a pas été possible de joindre hier un responsable de la division de la salubrité dont les bureaux étaient fermés après l'entrevue avec M. St-Jacques.

Il est à noter que dans le règlement 2900, l'article 1001 précise que "le propriétaire d'une maison de plus de deux logements doit accorder à la Ville la permission de pénétrer sur la propriété avec les camions à déchets. L'accès par camion doit être possible en tout temps. Le tarif de cueillette sera doublé si le propriétaire refuse l'accès ou que la condition du terrain fait que l'accès est impossible".

roche. L'hiver, ce n'est pas possible. Mais le chemin est dégagé avec une souffleuse pour les piétons, ce qui laisse une "couche de neige tapée" cependant. Le caractère prétendument dangereux du passage n'a pas empêché un locataire handicapé de l'emprunter régulièrement, de noter M. St-Jacques.

Ce dernier s'est étonné que la division de la salubrité n'ait pas pris les devants pour l'informer de la situation, et qu'on ait laissé les déchets s'accumuler. Le propriétaire a téléphoné le premier la semaine dernière. Hier, un responsable lui a dit de transporter les déchets, soit une quarantaine de sacs et des boîtes de carton, au bord de la rue, et qu'un camion irait les cueillir ce matin. M. St-Jacques s'est exécuté, mais il n'a pas l'intention de faire cela régulièrement. "Qu'ils fassent



M. Robert St-Jacques, propriétaire d'un immeuble de 8 logements sur la rue St-Louis, désigne l'endroit où ses ordures se sont accumulées pendant deux mois avant qu'il ne les transporte

lui-même à l'avant de sa maison, sur le bord de la rue, afin qu'un camion de la Ville vienne les cueillir.

(Photo La Tribune par Claude Poubin)

Protection des berges de la Magog Projet de règlement étudié à la division d'urbanisme avant le dépôt au conseil

SHERBROOKE (LD) — Le projet de règlement sur la protection des berges de la rivière Magog fera l'objet d'une séance de travail du personnel de la division d'urbanisme avant qu'il puisse être déposé officiellement au conseil municipal pour approbation, a indiqué le conseiller Roger Gingues.

Egalement président du Comité d'hygiène et d'aménagement des rivières Magog et St-François (CHARMES) et membre du Comité d'assainissement de la St-François, M. Gingues se préoccupe de questions environnementales depuis un bon moment.

La protection des berges est l'un des volets des interventions qu'on espérait concrétiser pour améliorer la qualité des eaux. En fait, cela fait environ trois ans qu'on parle d'une telle réglementation. Mais il fallait d'abord déterminer la ligne des "hautes eaux", et avec du financement extérieur comme les projets Canada au travail, CHARMES est parvenu enfin à concrétiser cette étape.

M. Gingues a noté qu'il ne faut pas charrir avec cette question de protection des berges. "Il s'agit de redonner aux berges leur aspect naturel en autant que possible, mais en tenant compte qu'on est en milieu urbain". En somme la ville, ce n'est pas la campagne et on aborde cela de façon réaliste.

M. Gingues ne donne pas trop de précisions sur le projet étant donné qu'il sera encore l'objet de discussions. On ne met pas en cause les droits acquis des propriétés qui occuperaient les berges actuellement. Il s'agit plutôt de se préoccuper du long terme.

Pour les nouvelles constructions, les rives sont déjà protégées par le règlement de contrôle intérimaire de la Municipalité régionale de comté de Sherbrooke, a fait remarquer M. Gingues.

A l'article 4.4 de ce règlement qui porte sur la construction à proximité des cours d'eau et des lacs, on écrit ce qui suit:

4.4.1 — Sur une bande de 10 mètres en bordure d'un lac ou d'un cours d'eau, aucun bâtiment ou



Roger Gingues

ouvrage incluant fosse ou installation septique n'est autorisé, sauf une voie d'accès d'une largeur maximale de 5 mètres par terrain, ainsi que les quais, débarcadères et abris pour embarcation sur pieux, pilotis ou fabriqués de plates-formes flottantes et les travaux d'enjambement d'un cours d'eau ou d'un lac pour les fins d'un réseau d'utilité publique ou d'une voie de circulation.

Pour l'avenir des cours d'eau, M. Gingues s'est montré optimiste. Il a rappelé que les relevés de '83 ont démontré une amélioration de 20 points pour la rivière Magog depuis 1981. Il sera probablement difficile de maintenir un tel rythme dans les prochaines années, mais l'amélioration se poursuivra, estime M. Gingues, compte tenu des efforts dans l'assainissement des eaux par des riverains en amont.

Quant à la rivière St-François, M. Gingues avoue qu'il a pensé un temps qu'il ne vivrait pas assez vieux pour voir de ses yeux un changement réel. Mais après s'être déplacé dans plusieurs municipalités du bassin en amont et avoir constaté la volonté de ces gens de s'impliquer dans l'assainissement, il en est revenu plus optimiste et convaincu qu'il aura l'occasion de voir des changements notables dans la St-François.

Construction de l'immeuble de l'Institut de cartographie Les Travaux publics en quête d'un mandat formel

par Léon Dion
SHERBROOKE — Des représentants du ministère fédéral des Travaux publics rencontrent leurs homologues d'Énergie, Mines et Ressources à Ottawa aujourd'hui afin de recevoir le mandat formel concernant la construction d'un immeuble évalué à 35 millions \$ dans la région de Sherbrooke pour y abriter le nouvel Institut de cartographie.

Une porte-parole du bureau régional de Montréal des Travaux publics a précisé hier que ce ministère n'avait pas encore en main de mandat formel pour ce projet, mais qu'une rencontre était justement prévue aujourd'hui pour aborder cette question.

Compte tenu que l'annonce du projet a été faite lundi matin seulement à Sherbrooke par le ministre Jean Chrétien d'Énergie, Mines et Ressources, la rencontre d'aujourd'hui serait "assez rapide" par rapport au déroulement habituel.

Aux Travaux publics, on a indi-

qué ne pas être en mesure pour le moment de traiter d'un échéancier précis pour les travaux de construction de l'immeuble de l'Institut de cartographie. On pourra le faire lorsqu'on connaîtra les besoins exacts et officiels du ministère "client". C'est la raison d'être d'une rencontre comme celle d'aujourd'hui.

Lundi lors de la conférence de presse, il avait été mentionné que les discussions avaient débuté avec le ministère des Travaux publics. La porte-parole a noté hier qu'on était au courant qu'il y avait un mandat à venir du ministère d'Énergie, Mines et Ressources. Il faut cependant formaliser la démarche.

Par après, le ministère des Travaux publics devrait normalement désigner un chargé de projet dans ce dossier.

On sait que la première tâche du personnel des Travaux publics consistera dans le choix d'un site pour l'Institut. Il est évident que plu-

sieurs municipalités convoitent cet honneur, à la fois pour les revenus supplémentaires de taxes (en-lieu de taxes) et aussi pour l'impact espéré dans la construction résidentielle.

D'ici quelques années, plus de 400 personnes travailleront à cet Institut, dont plusieurs dans des postes très spécialisés. Le député Irénée Pelletier a parlé d'environ 450. Se-

lon ses informations, le choix du site pourrait être tranché dans deux mois.

L'établissement d'un centre de cartographie à technologie de pointe dans la région concrétisera un engagement fédéral de l'automne 1977, alors qu'on avait annoncé le transfert d'un service du ministère d'Énergie, Mines et Ressources vers Sherbrooke.

Le Concours "BONUS" 500 NOMS" (3)
la tribune
\$5,000 À GAGNER

Maurice Payeur, 1427, rue Milan, Rock Forest; Léopold Poitras, R.R. 1, Georgeville; Luc Provencher, 384, rue Minto, Sherbrooke; M. Cabana, 585, rue Jutras, Drummondville; Aimé Roy, 3675, rue Du Foyer, Lac-Mégantic; Jean Trépanier, 32 nord, rue Wellington, Sherbrooke; Donald Roy, 333, rue St-Lambert, Bromptonville; Darcy Plamondon, 48-11e avenue nord, Sherbrooke; Lucille Bernier, 41-A, rue Campagna, Victoriaville; Romuald Meunier, La Patrie; Lucien Lemay, 885, rue Flammant, Rock Forest; Camille Giguère, 79, rue St-Luc, Magog; Mme B.R. Doyon, 2800, rue Mésy, Sherbrooke; Roland Ayotte, 235 Rang 3, St-Cyrille de Wendover; J. Paul Cantin, Rang 6, Danville; Norbert Boyer, Sawyerville; Georges Marquis, 1830 Jean de Lalonde, Drummondville; Alphonse Giguère, 204 nord, rue Wellington, Sherbrooke; Alphonse Leblond, 524, rue Académie, Victoriaville; Paul Hetu, 205 sud, rue Principale, St-François Xavier de Brompton; Dany Lacasse, 504-13e avenue nord, Sherbrooke; Michel Lapointe, 1124 est, rue Main, Magog; Marc Morin, 1755, rue prospect, Sherbrooke; Jacques Olivier, 124, rue St-Jean, East Angus; Roger Quintal, R.R. 5, Sherbrooke; Germain Toupin, 60, rue Principale, Notre-Dame de Ham; Louise Lussier, 2 avenue Plamondon, Drummondville; Armand Puel, 100, rue Court, Sherbrooke; Edmond Trudeau, 32, rue Belmont, Melbourne; R. Emile Veilleux, 315, rue St-Michel, Sherbrooke; Daniel Proulx, 1792, rue Principale, Lawrenceville; Roland Simard, R.R. 1, Compton; Michel Paré, 280-2e avenue, Weedon; Arthur Larivée, 268, rue Crotae, Sherbrooke; Adrien Gagnon, R.R. 5, St-Malo; Armand Dubé, 1327, rue Dunant, Sherbrooke; Normand Charlebois, 161, rue Percy, Magog; Michel Boisvert, R.R. 1, Kingsbury; Jules Beaudoin, 155, rue Lomas, Sherbrooke; J.-Paul Boillard, R.R. 2, Greenlay; Louise Dubuc, 5-1115 Place des Cormiers, Valcourt; Daniel Cayer, 345, rue Laurier, Sherbrooke; Irène F. Côté, 120, rue Bellevue, Waterville; Raymond Dumont, 31, rue Norton, Coaticook; Pierre Cloutier, 327-A, rue Lindsay, Drummondville; Gilles Fréchette, 96, rue Léger, Sherbrooke; Mme René Hébert, 53, rue St-Marc, Coaticook; Richard Lavallée, 4991, rue Laurier, Lac-Mégantic; Robert Maurice, 76, rue Côte, Sherbrooke; Mme Cécile Mathieu, rue des Érables, Saint-Méthode de Frontenac.

Si votre nom est publié dans l'espace ci-haut, voyez les règlements et le coupon de participation dans La Tribune de samedi dernier.

GAGNANT Pour les noms publiés du 16 au 20 janvier 1984
de "BONUS 500 NOMS" (1)
\$100. **M. Benoit Turgeon,**
256, rue Tupper, Magog

Site de l'Institut de cartographie Rock-Forest dans le peloton de tête

— le député Lapierre



Jean Lapierre

OTTAWA (d'après PC) — Rock-Forest se retrouve dans le peloton de tête des municipalités qui cherchent à faire implanter l'Institut de cartographie sur leur territoire, a déclaré hier le député fédéral de Shefford, M. Jean Lapierre.

"Les jeux sont ouverts et ce sera moins une compétition entre villes qu'entre sites", a dit le député.

M. Lapierre mentionne qu'il y a plusieurs endroits proposés à Rock-Forest même. Quant aux autres terrains, ils sont limitrophes de la municipalité ou à cheval sur son territoire. "Peu importe le site qui sera choisi, Rock-Forest sera gagnante, et bénéficiera d'intéressantes retombées", affirme-t-il.

"Le gouvernement n'a jamais promis l'Institut de cartographie à une ville. Cette promesse, c'est à toute la région de Sherbrooke qu'il l'a faite", a-t-il cependant ajouté.

Ce n'est pas avant quelque temps que le site du futur centre de cartographie sera choisi. Quant au projet en lui-même, qui créera plu-

sieurs centaines de nouveaux emplois, il ne se réalisera pas avant plusieurs mois, d'autant plus que la bâtisse devra répondre à des normes architecturales très précises.

Marcel Léger à Rock-Forest le 12

ROCK-Forest — L'Association du Parti nationaliste de Shefford organise un brunch pour le dimanche 12 février à Rock-Forest et fera entendre alors le chef intérimaire de cette formation, M. Marcel Léger.

Formé depuis peu, cette association en profitera pour lancer sa campagne de financement et pour-

suivre sa campagne de recrutement de membres. Quant au député péquiste de Lafontaine, Marcel Léger, il entretiendra les participants sur "le rôle du Parti nationaliste sur la scène fédérale et le rôle du député à Ottawa".

L'activité, ouverte à tous les intéressés, se tiendra au motel La Réserve et débutera à 11 heures.

Rencontre avec Axworthy reportée d'une semaine

SHERBROOKE (LD) — Pour un motif de conflit d'agenda, semble-t-il, le ministre fédéral des Transports, M. Lloyd Axworthy, a reporté d'une semaine la rencontre qui devait avoir lieu aujourd'hui avec une délégation de Sherbrooke à propos de l'aéroport municipal.

Une source proche de la délégation a noté hier après-midi que ces gens sont déçus de ce contretemps.

évidemment, tout en se consolant du fait que le prochain rendez-vous n'est pas trop éloigné.

On sait que le Comité administratif de l'aéroport de Sherbrooke espère une aide financière du gouvernement fédéral pour implanter une liaison aérienne régulière.

Le Comité avait l'intention de se rendre à Ottawa avec une délégation élargie. Ce serait partie remise.

La fusillade de Rock-Forest

La Commission de police enquêtera sur la conduite des policiers non sur l'administration

SHERBROOKE (psj) — A la lumière des indications inscrites sur les assignations livrées aux témoins qui seront entendus par les membres de la Commission de police du Québec au sujet de l'incident tragique du 23 décembre au matin, à Rock-Forest, il y a tout lieu de croire que l'on s'interrogera sur la conduite des policiers impliqués et non sur l'administration ou encore la règle du Service de police en entier.

Les rumeurs les plus diverses circulent à

l'effet que l'on entreprendra une enquête en profondeur de l'administration du Service de police de Sherbrooke, sur tous ses membres, sur la façon dont le corps policier est régi etc.

Pourtant la teneur des quelque 30 assignations et plus qui seront ou ont été livrées ces jours-ci est claire sur le but de l'enquête de la Commission.

Nature de l'enquête

Voici le mot à mot de la nature même de l'enquête de la Com-

mission tel que décrite sur les assignations: "Enquête sur la conduite des membres des corps de police de Sherbrooke et de Rock-Forest qui ont planifié ou participé à une intervention policière survenue le ou vers le 23 décembre 1983, à Rock-Forest, au cours de laquelle monsieur Serge Beaudoin a été mortellement blessé, de même que sur la conduite des policiers qui ont été mêlés à cette intervention."

L'assignation précise de plus l'endroit et l'heure où sera tenue

l'enquête, à savoir le palais de justice de Sherbrooke, rue du Palais, à 10h00, à la salle 210. On rappelle que des dates ont été prévues pour les 28 et 29 février 1984.

Logiquement, on ne pourra certes pas établir de façon claire la préparation d'une telle opération policière sans toucher à la régie interne, c'est-à-dire à la façon dont doit ou devrait se dérouler de telles opérations.

S'il y a des lacunes de ce côté, alors il appartiendra aux commissaires de les souli-

gner et de suggérer des recommandations.

Par ailleurs, même s'il y a tout lieu de croire que la Commission tiendra ses audiences à la fin de février, cela ne veut pas dire que l'enquête ne pourrait pas être reportée.

Tout dépendra de la date et de la durée de l'enquête du juge Denys Dionne qui a été nommé par le ministre de la Justice pour éclaircir les circonstances de l'opération policière menée le matin du 23 décembre 1983 au motel Le Châtillon.

Le système d'éducation n'a pas besoin d'une autre intervention chirurgicale

—Roméo Paquette, de la SSJB de Sherbrooke

SHERBROOKE (MR) — "Le système d'éducation du Québec a subi une transformation à nulle autre pareille en Amérique du Nord au cours des deux dernières décennies. Il faudra encore quelques années avant qu'il ne prenne son rythme de croisière et qu'il rode ses structures. La dernière chose dont il a besoin, c'est une autre intervention chirurgicale."

C'est ce que déclarait hier le président du comité de l'éducation de la Société Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke, M. Roméo Paquette, en révélant que la SSJB de Sherbrooke demandait le retrait du projet de loi 40.

La SSJB de Sher-

brooke, qui n'a pas été invitée à présenter son mémoire devant la commission parlementaire, croit que deux dangers menacent le système scolaire tel que proposé par le projet Laurin, la lutte pour le pouvoir engagée entre les syndicats et la bureaucratie étatique, lutte menée au détriment des enfants, puis la main-mise de l'Etat sur l'école, compte tenu de l'intérêt très réduit des parents de s'impliquer au niveau scolaire.

De plus, croit la Société Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke, il y a danger de perdre les valeurs d'une civilisation de 20 siècles en négligeant la question confessionnelle. La

SSJB, dit M. Roméo Paquette, ne croit pas en la déchristianisation que même les évêques notent. L'expérience de civilisation acquise par le peuple québécois demeure en dépit de cette apparente déchristianisation et M. Paquette juge qu'il faut aller voir ce que vit la population intérieurement et non pas ce qu'elle laisse voir par exemple lorsqu'elle abandonne les églises. Le projet religieux de notre société, d'ailleurs, n'appartient pas qu'aux évêques et aux prêtres, juge M. Paquette, c'est un projet qui appartient au peuple québécois tout entier, qui n'a pas rejeté les valeurs du christianisme même s'il a "tourné le dos

aux lieux physiques de la pratique religieuse".

Selon la SSJB de Sherbrooke, les problèmes de l'éducation actuels ne sont pas des vices de structure, mais ils sont dus à une crise de croissance: le projet de société n'est pas encore cohérent et nous tentons actuellement de nous adapter à un monde en changement. Il serait donc important de mettre l'accent sur la consolidation des acquis et sur la formation de base.

La SSJB croit fermement que c'est la qualité de l'enseignement qui doit être privilégiée et que c'est le personnel enseignant qui pourra mieux que

quiconque mener à bien le projet éducatif. "Le système éducatif sera toujours entre les mains des enseignants", dit M. Paquette, en se disant assuré que les enseignants pourraient parvenir à concilier leur militantisme syndical avec leur mission éducative.

La SSJB propose aussi que les écoles et les commissions scolaires demeurent confessionnelles et que soit élargie cette mesure à d'autres religions que la catholique et la protestante. "Ce n'est pas parce qu'il y a d'autres sectes qu'il faut enlever aux catholiques et aux protestants leurs écoles confessionnelles", dit M. Roméo Paquette.

LES CAMIONNETTES TOYOTA

LE CHOIX ROBUSTE

DÉCOUVREZ LA DERNIÈRE NÉE DE NOS ROBUSTES 4 SUR 4! LA SR5 1984 XTRACAB A 4 ROUES MOTRICES ... À TOUTE ÉPREUVE

SPECIAL

sur toutes nos camionnettes en inventaire jusqu'au 29 février 1984.

GRATUIT

avec tout achat d'une camionnette neuve.

GARANTIE



Protection Extra-attentive comportant une protection de 48 mois ou 100,000 km. Chez Automobile Rolland Lavallée seulement.



CHACUN C'EST SENSAS TOYOTA

L'ÉCONOMIE N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI EXISTANTE!

Ouvert de 8h00 a.m. à 9h00 p.m. du lundi au vendredi

AUTOMOBILE ROLLAND LAVALLÉE

R.R. No 2, Magog, Québec

(819) 843-9883



Belvedere LÉGÈRE

Goûtez-en tout le plaisir!

Bande de malfaiteurs imaginatifs

Signes codés pour préparer des vols avec effraction

par Pierre Saint-Jacques

SHERBROOKE — Une bande de voleurs utiliserait un code d'opération en gravant des marques ou encore des lettres de l'alphabet sur des portes ou des cadres de porte pour préparer des vols avec effraction dans les conciergeries à travers toute la ville.

Ces éléments de code inscrits par un éclairneur, sans aucun doute un colporteur, indiqueraient aux voleurs quand l'appartement est occupé ou non, le moment où il serait préférable de commettre le vol, à savoir le jour ou le soir, de même que le nombre d'occupants qui logent dans l'appartement.

Pour des raisons de sécurité et de fins d'enquête, on ne décrira pas l'interprétation que l'on a prêtée à ces divers signes, d'après les méandres empruntés et les découvertes faites lors des recherches policières.

Selon ce que l'éclairneur aura remarqué ou appris au moment de sa visite de vente, divers signes connus des voleurs apparaîtront sur les portes ou cadrages de porte les informant sur le moment propice pour perpétrer le vol.

Le sergent Normand Mercier, responsable des programmes de prévention du crime à la Police municipale de Sherbrooke, a confirmé à La Tribune — qui avait entendu parler de ce phénomène — ce procédé mis au point par des cambrioleurs.

"On croit que dans un premier temps, il y a un individu d'un certain âge, probablement un colporteur de calendriers ou d'articles, qui se présentent aux divers appartements. C'est lui qui prépare le terrain et grave le code sur les portes ou les cadres de porte. Puis, les voleurs, on croit que ce sont des jeunes, passeront par en arrière pour faire la récolte."

Les membres de l'escouade de prévention sont sur l'affaire depuis les mois d'août et septembre. Le phénomène n'appartient pas à

un secteur particulier de la ville mais il s'est manifesté un peu partout à travers Sherbrooke, à savoir dans les conciergeries des quartiers Nord, Est, Ouest et même dans certaines à Fleurimont.

On a toutes les raisons de croire qu'il s'agit de la même bande de voleurs à cause de la similitude du code, des signes utilisés.

On a déjà relevé dans une conciergerie d'une trentaine de logements que toutes les portes ou les cadres de porte des logements portaient les signes en question: parfois notés avec des crayons de plomb ou à bille ou encore carrément gravés sur le matériau.

Si la bande au code a besogné fébrilement durant les mois d'août, septembre et une bonne partie de l'automne, il y a eu relâche en décembre puis réapparition du phénomène à la fin de décembre et au début de janvier.

Aux endroits où l'on avait noté les signes laissés par l'éclairneur et où l'on avait réagi aussitôt en les faisant disparaître soit en lavant ou

en peinture la porte ou le cadre de porte, il n'y a pas eu vol. La disparition des signes déroute complètement les voleurs.

Dans le déroulement des programmes de prévention, le mot a donc été refilé aux conciergiers et aux locataires: effectuer de fréquentes tournées sur les divers étages de la conciergerie, prêter une attention particulière aux signes que l'on pourrait découvrir sur les portes ou les cadres de porte, les faire disparaître, aviser la police afin qu'elle puisse suivre les déplacements de cette bande nomade.

Les patrouilleurs ont été invités lors de l'enregistrement de plaintes de vol à prêter une attention particulière à ces signes et à laisser une note pour les membres de l'escouade de prévention.

"En tout cas, nous travaillons pour minimiser le plus possible l'action de ces voleurs et un jour ou l'autre, on leur mettra bien le grappin dessus" de conclure le sergent Mercier.

Loi sur les employés à pourboires L'Association des cabarets de danseuses dans la lutte

SHERBROOKE (GF) — L'Association des cabarets de danseuses du Québec (ACDQ) s'est jointe aux restaurateurs et aux hôteliers et a déclaré la guerre à la loi sur les employés à pourboires.

Le jeudi 9 février, l'exécutif de l'association rencontrera des représentants du ministère du Revenu et cherchera à faire reconnaître le statut particulier des cabarets à danseuses et à limiter chez eux la portée de la loi. Sinon, il y aura des représailles.

C'est ce qu'est venu expliquer le directeur de l'ACDQ, M. Robert

maintenant la danseuse comme une employée à pourboires et à ce titre, son employeur doit tenir un registre de ses pourboires, payer sa part d'employeur et établir son chèque de paie en conséquence.

"Mais c'est là méconnaître la réalité vécue dans nos cabarets. Dans un restaurant ou un hôtel, le personnel est relativement stable. Chez nous, une danseuse vient travailler quelques jours, une semaine au plus. Dans une année, un cabaret moyen embauche environ 350 danseuses. Il y a entre 5.000 (l'hiver) et 7.000 danseuses (l'été), au Québec. Vous nous voyez, à chaque semaine, être obligés de faire des chèques de vacances et de lui donner un T4 pour l'impôt", lance M. Nadon.

Et les problèmes des propriétaires de cabarets à danseuses ne s'arrêtent pas là. "Ces danseuses finissent de travailler à 3h00 du matin. Si on veut suivre à la lettre la loi, il faudrait faire venir le comptable à 3h00 le matin pour qu'ils comptent les pourboires, calcule les avantages sociaux que doivent payer l'employeur et l'employé et faire les chèques qui s'imposent. Ça nous coûterait un prix de fou."

Selon M. Nadon, un propriétaire de cabaret qui ferait face à ces coûts administratifs supplémentaires, serait obligé à court terme de fermer boutique. "Déjà, nous avons extrêmement souffert de la crise. S'il faut rajouter de nouveaux frais, ce sera la faillite. C'est ce que le gouvernement veut?"

Le jeudi 9 février, l'association pourra s'expliquer devant le ministre. Si rien ne change, M. Nadon déclare que les membres passeront à l'attaque. Les moyens mis à leur disposition sont d'inonder le ministère de multiples chèques de remise, de boycotter les marques d'alcools embouteillés par la Société des alcools, etc.



M. Robert Nadon

Nadon, à une trentaine de membres réunis, hier après-midi, à Sherbrooke.

Comme l'explique M. Nadon, les problèmes des membres de l'association originent surtout du nouveau statut accordé par la loi aux danseuses. Autrefois, la danseuse était considérée comme une artiste. Le propriétaire de cabaret qui l'embauchait, lui payait un cachet et il revenait à la danseuse de se débrouiller avec le fisc, comme le fait tout artiste ou tout travailleur autonome qui se respecte.

Mais le hic vient du fait, de dire M. Nadon, que la loi considère

Pour les parents d'enfants souffrant de troubles d'apprentissage

Importante rencontre à l'école St-Esprit

SHERBROOKE (MR) — Les parents d'enfants éprouvant des troubles d'apprentissage pourront se rencontrer, discuter et entendre un exposé sur l'évaluation psychopédagogique de l'enfant présentant des troubles d'apprentissage le mardi, 7 février, à l'école St-Esprit.

C'est en effet ce que révèle Mme Diane Beaudry, un parent qui, en l'absence à Sherbrooke de représentants de l'Association québécoise pour les enfants ayant des troubles d'apprentissage (AQETA), a bien voulu jouer le rôle d'agent d'information pour faire connaître à la population l'intervention prochaine de l'AQETA à Sherbrooke.

Aux professionnels

La réunion d'adresse aussi aux professionnels de l'éducation, aux



Mme Diane Beaudry

ortho-pédagogue, aux pédiatres et à toutes les personnes qui oeuvrent auprès des enfants ayant des troubles d'apprentissage. Il faut aussi noter qu'elle d'adresse tant aux parents d'enfants du primaire que d'enfants du secondaire.

Selon Mme Beaudry, la réunion, qui se tiendra à 19h30, le 7 février, à l'école St-Esprit, sise au 2425 ouest de la rue Galt, permettra d'entendre M. Germain Duclos, psycho-éducateur de l'hôpital Ste-Justine, à Montréal, qui parlera de l'évaluation psychopédagogique de l'enfant présentant des troubles d'apprentissage.

Échanges

Les parents présents pourront ensuite échanger entre eux et avec le conférencier sur le sujet qui les intéresse: l'enfant en difficulté.

"On pourra aussi se renseigner, dit Mme Beaudry, sur l'AQETA, ses objectifs, les services qu'elle offre et ainsi de suite." Mme Beaudry, croit qu'il serait intéressant, du même coup, de jeter les bases d'une branche estrienne de cette Association, qui, dit-elle, supporte les parents. Leur offre un service de références et qui organise diverses activités pouvant aider les parents et les enfants.

Programme "Bourses d'affaires" en vigueur

SHERBROOKE (GF) — Annoncé par le ministre Rodrigue Biron, à l'automne, le programme "Bour-

ses d'affaires" est maintenant officiellement en vigueur.

C'est ce que souligne le directeur du bureau régional du ministère de l'Industrie, du commerce et du tourisme, M. Paul Meunier, en précisant que son bureau devrait rece-

voir sous peu les formulaires propres à ce programme — il est question de jours, si ce n'est pas déjà fait.

Comme l'explique M. Meunier, le programme "Bourses d'affaires" a pour but de permettre à un ou des diplômés universitaires, collégiaux et du secteur professionnel d'avoir accès pour chacun à un maximum de 25.000 \$ de capital permettant la création d'une entreprise ou l'acquisition totale ou partielle des droits de propriété ou de participation dans une entreprise existante.

Il ne s'agit pas d'une subvention mais bien d'une garantie de prêt auprès d'institutions financières préteuses au deux tiers de chacun de ces montants de 25.000 \$ ou moins ainsi que de la prise en charge de 100 pour cent des intérêts de ces emprunts durant la première année et de 50 pour cent durant les deux années subséquentes.

L'idée du programme est de mettre à la portée des jeunes finissants des sommes d'argent facilitant leur intégration en milieu de travail.

Pour être admissible à ce programme, le ou les jeunes doivent être diplômés depuis moins de cinq ans et ils doivent être parrainés par un gestionnaire d'expérience. Ce parrain, en plus de les aider à démontrer la rentabilité du projet, pourra aider les jeunes par ses conseils et son appui.

Selon M. Meunier, il n'y a pas d'enveloppes budgétaires réparties aux régions. Les premiers arrivés seront les premiers servis. M. Meunier se dit confiant de voir la région de l'Estrie obtenir plus que son quote-part naturel si l'on se fie aux démarches déjà entreprises par le bureau régional auprès de l'université.



Paul Meunier

voir sous peu les formulaires propres à ce programme — il est question de jours, si ce n'est pas déjà fait.

Comme l'explique M. Meunier, le

NOUVEAU!



Régulier - King Size - 100

Moyenne par cigarette Belvedere Légère — Régulier, King Size et 100: "Goudron" 12 mg, Nicotine 1.1 mg.

VENTE DE FAILLITE

Réductions
50% à 75%

\$175,000.
de marchandise

VETEMENTS D'ENFANTS
Gay Togs - Petit Poucet - Vetibec - Gazette

VETEMENTS POUR DAMES
Belly Ann - Play Mode - Fenno Sport - Road Runner

JEANS
Lee - GWG - Santana - Visa, etc.

ARTICLES DE FLEURISTE
Plantes naturelles et artificielles **25 à 50%** de réduction

PIERRE LEBLANC LIQUIDATION

34 St-Joseph, Bromptonville, 846-3515

Entente Cascades-Beghin-Say

Une filiale du groupe Cascades sous peu à Drummondville

KINGSEY-FALLS — A moins qu'il ne soit incapable d'obtenir l'aide financière dont il a besoin pour mener son projet à bonne fin, le groupe Cascades créera à Drummondville une filiale, dont il partagera la propriété avec la firme française Beghin-Say et qui produira des articles de cellulose et de coton servant aux soins et à l'hygiène.

savoir, hier, un porte-parole du groupe Cascades qui a révélé que la firme Beghin-Say, chef de file des producteurs français de serviettes sanitaires et de couches pour bébés, apportera son savoir-faire à la nouvelle entreprise tandis que le groupe Cascades lui apportera son expertise industrielle.

Les articles qui seront produits dans une usine désaffectée acquise récemment par le groupe Cascades seront écoulés en milieux hospita-

lier, institutionnel, industriel et commercial.

On ignore, pour le moment, combien d'employés seront embauchés par cette nouvelle filiale du groupe Cascades, bien que des informations fragmentaires glanées dans le milieu industriel laissent croire qu'il y a au moins une trentaine d'employés seront embauchés quand l'usine ouvrira ses portes et que ce nombre pourrait s'accroître considérablement si les articles qui se-

ront produits à Drummondville s'imposent rapidement sur le marché.

Le groupe Cascades dont les actions sont transigées à la Bourse de Montréal depuis un an n'en est pas à sa première association à part égale avec une firme beaucoup plus importante que lui et les accords qu'il a conclus dans le passé avec d'autres partenaires lui ont permis associés à lui lui ont permis d'accroître considérablement son chiffre d'affaires et ses bénéfices.

Rumeur de 300 mises à pied en juin démentie par la JM Asbestos

ASBESTOS — La société JM Asbestos qui, le 3 mars, mettra à pied 315 employés, n'a pas l'intention de congédier 300 autres employés au début de juin.

Cette rumeur qui, depuis quelques jours, soulève une vive inquiétude à Asbestos ou cette firme exploite la mine Jeffrey, le plus important gisement d'amiante au monde, a été démentie par un porte-parole de la société, M. George Olney, qui a révélé que, compte tenu de la défaveur dont l'amiante est victime depuis le début de la décennie en Europe et aux États-Unis et en Europe, principaux débouchés de la fibre produite à Asbestos, la demande est relativement stable et qu'à part la mise à pied de 315 employés prévue pour le 3 mars, aucune mise à pied mas-

sive n'est envisagée à court terme. Selon M. Olney, si la firme JM Asbestos doit congédier ces employés un peu plus tôt qu'elle ne projetait de le faire initialement, c'est que 411 mineurs ont été affectés à la mise en valeur du gisement, un peu plus que prévu initialement.

35 de ces employés ont été mis à pied récemment, mais la société JM Asbestos gardera à son emploi, pendant un an encore, une soixantaine des mineurs qu'elle a rappelés au travail, voilà un peu plus d'un an, quand la mise en valeur du

gisement a été entreprise avec l'aide financière du gouvernement fédéral, de déclarer M. Olney qui a révélé qu'environ 1.200 employés resteront au service de la société après le licenciement des 315 mineurs qui seront mis à pied le 3 mars.

La rumeur démentie par le porte-parole de la société JM Asbestos, a alarmé le Syndicat national de l'amiante qui représente les employés de la firme et M. Rodrigue Chartier, président de cette union ouvrière affiliée à la Centrale des syndicats démocratiques, a avoué qu'il lui a tout d'abord accordé un certain crédit. Il a toutefois retrouvé son optimisme quand la société JM Asbestos lui a donné l'assuran-

ce qu'elle n'envisageait aucune mise à pied massive en juin.

Pendant que M. Olney et M. Chartier tentent d'apaiser les craintes que la rumeur a fait naître, le député du comté de Richmond-Wolfe, Me Alain Tardif, poursuit les démarches qu'il a entreprises dans le but d'obtenir que le gouvernement fédéral maintienne son aide financière aux régions où le taux de chômage est très élevé, comme c'est le cas à Asbestos.

"Une victoire a été remportée quand la période pendant laquelle cette aide financière était accessible a été prolongée de six mois, mais cette prolongation ne me semble pas suffisante et j'ai demandé qu'elle soit prolongée de six mois encore", a déclaré Me Tardif.

Conteneurs dangereux à Bromptonville?

par Louise Simard

BROMPTONVILLE — Les deux conteneurs à ordures disposés à côté de l'hôtel de ville de Bromptonville, seraient une nuisance et un danger pour l'environnement. Aux dires de certains résidents de la rue Laval, l'amoncellement de déchets offre un spectacle des plus désagréables pour la vue.

Rejoint à son domicile, M. Léo Martin en avait long à dire à ce propos. "Les gens viennent déposer toutes sortes de déchets là-dedans. Au début, la ville a fait installer les boîtes pour recueillir des objets durs comme le métal, le bois... mais là, ça dépasse les bornes. Quand les conteneurs de métal ne sont pas remplis ce n'est pas si mal, mais lorsqu'il n'y a plus de place, les gens déposent cela à côté. On y jette des matelas, des sommiers, n'importe quoi! Quand je sors sur ma galerie et que je vois cela, je n'ai pas envie de rire. Autre fait signalé par M. Martin: "Lors de la tenue du Village culturel en Estrie, les conteneurs ont disparu comme par enchantement. Ils ont lavé l'asphalte, là j'étais content! Aussitôt le Village terminé les poubelles sont revenues. Je sais qu'ils en ont utilisé pour assurer la propreté au village, mais jamais elles n'ont été remplies à pleine capacité comme c'est le cas devant notre porte."

Sur le plan sécuritaire, une pompe à essence se dresse à quelques

pièdes des contenants. "Trois fois, j'ai eu connaissance qu'il y avait le feu là-dedans" d'émettre M. Martin. L'autre jour, il y avait du plastique et ça flambait. Heureusement, des employés de la ville ont pu éteindre le feu avec de la neige et des pelles. C'est une vraie risée. On a reçu des circulaires pour nous aviser de ne rien mettre dans les

poubelles lorsqu'elles étaient pleines, mais les gens continuent quand même à mettre des ordures à côté."

Lors de la dernière assemblée du conseil, deux citoyens ont émis des opinions similaires à celles de M. Martin. M. Marcel Allaire ne voit pas l'utilité de laisser ça là. "Au centre-ville, à l'entrée de l'autorou-

te 55, ça laisse à désirer. Le conseil Lionel Marchand tant qu'à lui trouve cela dangereux. "Si le feu se met là-dedans, les pompes peuvent sauter". Le maire de Bromptonville s'est empressé d'appuyer les constations faites à la séance du conseil. "Vous avez raison, ça fait dur, mais cela ne régie pas le problème".



Le feu s'attaque parfois aux déchets dans les conteneurs, qui sont situés juste à côté d'une pompe à essence.

Municipalités en bref

• Bromptonville

BROMPTONVILLE (LS) — La ville de Bromptonville devrait annoncer sous peu sa participation au Salon de l'Habitat, qui se tiendra au printemps à Sherbrooke. Un comité sera formé pour aménager un kiosque dont le but sera de promouvoir les services offerts à Bromptonville.

— O —

Le conseil de ville de Bromptonville déposera une demande à la Société d'habitation, ainsi qu'à la Centrale d'hypothèques, afin de bénéficier d'un programme de subvention pour la rénovation des maisons.

— O —

Jacques Doucet, la célèbre voix

• Durham-Sud

DURHAM-SUD — Le ministère de l'Expansion industrielle régionale a octroyé une subvention de 62.000 \$ à un homme d'affaires qui projette de construire à Durham-Sud une usine où seront produites des clôtures décoratives et des clôtures de neige.

L'investissement projeté par M. Robert Boivin est évalué à 250.000 \$ et une vingtaine d'employés seront embauchés quand l'usine ouvrira ses portes.

• Eastman

EASTMAN (L.S.P.) — L'Hôtel d'Eastman a changé de propriétaire en novembre. M. et Mme Rosaire Bouffard l'avaient construit en 1946 et l'ont exploité pendant 37 ans. Le nouveau propriétaire, M. Sylvain Dupont qui est également propriétaire de l'auberge Le Falot, a fait installer une salle à manger.

des EXPOS sera invité à participer à un cocktail offert en son honneur à l'hôtel de ville de Bromptonville, le vendredi 10 février. Ce cocktail sera suivi d'un souper avec les membres du Hockey mineur dans la salle du collège de l'endroit.

— O —

Faisant suite à l'adoption d'un nouveau règlement, les réunions du conseil de ville de Bromptonville auront lieu les 1er lundis de chaque mois. Ceci dans le but d'imiter les autres municipalités régionales de comté. Avant l'adoption du règlement, les séances du conseil se déroulaient les 2e et 4e lundis du mois à Bromptonville.

Selon le député du comté de Richmond-Wolfe, Me Alain Tardif, qui a révélé que le ministère de l'Expansion industrielle régionale apportera son support financier à la société dont M. Boivin est le président, cet homme d'affaires montre par son investissement qu'il a foi en l'avenir de la petite localité où l'usine sera construite et qu'il a confiance dans le savoir-faire de la main-d'oeuvre qu'il recrutera à Durham-Sud.

Parmi les activités qui divertiront les bonnes gens d'Eastman, notons: sleigh-ride, parties de hockey et de ballon-balai, rallye de ski de fond, compétition pour les jeunes à la patinoire, brunch à l'hôtel d'Eastman, danse et feu de joie à la patinoire, golf sur le lac face à l'auberge Le Falot.

Les 24, 25, 26 février et le 3 mars se tiendront les activités du carnaval d'Eastman. Le président du carnaval est François Bouchard, qui occupe les fonctions de gérant de l'hôtel d'Eastman, conseiller municipal et également gérant du théâtre de La Marjolaine pendant la période estivale.

Le 3 mars, pour clore le carna-

• Village de Stukely-Sud

VILLAGE DE STUKELY-SUD (L.S.P.) — Le maire M. Jean-Paul Guillet annonce que la municipalité a obtenu du ministère des Affaires municipales une subvention de \$10.000, grâce au projet Prime

• Windsor

WINDSOR — A quoi le complexe résidentiel qui sera mis en chantier dans environ un mois, en bordure de la rue Brown, à Windsor, par la coopérative d'habitation La Poudrière ressemblera-t-il? Par qui les 31 appartements qui y seront aménagés seront-ils occupés? A quelles conditions et de quelle façon l'aide financière dont certains de ses occupants auront besoin pourra-t-elle être obtenue?

Aucune de ces questions que nombre de personnes se posent à Windsor ne sera sans réponse, à l'issue de l'assemblée qui, le 8 février, au centre local de services communautaires Windsor-Richmond, réunira les sociétaires de cette coopérative d'habitation fondée l'an dernier et les personnes désireuses de joindre ses rangs.

Le complexe dont la construction est exigée depuis quelques années par les retraités et par les personnes à faible revenu accueillera ses premiers occupants en juillet.

Le coût de sa construction sera partagé par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Société d'habitation du Québec.

val, il y aura un rallye d'automobiles dont le point de départ sera l'hôtel.

La remise des trophées et le couronnement de la reine du carnaval se feront à l'auberge Le Falot. Les duchesses qui compétitionnent pour le titre de reine sont: Guylaine Laramée, Yvette Lefebvre et Brigitte Bélanger.

(Programme d'initiative municipale pour l'emploi). Le projet permettra à un homme de réintégrer le marché du travail pendant 29 semaines et de s'occuper surtout de l'aménagement du parc municipal.

WINDSOR (CC) — La Chambre de Commerce de Windsor tiendra son souper mensuel le 8 février prochain au bar Le 55. A cette occasion, le conférencier-invité sera le recteur de l'Université de Sherbrooke, M. Claude Hamel. La Chambre locale profitera aussi de l'occasion pour honorer la personnalité du mois de février. Comme on le sait, cet organisme honore à chaque mois, pour la saison 83-84, une personnalité qui a fait sa marque à titre d'athlète. La Chambre de Commerce profite du fait que le tournoi Juvénile Junior C débute le 9 pour rendre hommage à un jeune athlète qui s'est illustré sur la scène du hockey.

— O —

La coopérative d'habitation de Windsor tiendra une assemblée générale le mercredi 8 février prochain aux locaux du CLSC Windsor-Richmond de Windsor à compter de 19 heures. Tous les membres de la coopérative d'habitation La Poudrière sont invités à assister à cette réunion de même que toutes les personnes intéressées à devenir membre-résident.

Si le tournoi Atome pee-wee est annulé

L'Association du hockey mineur de Magog acculée à la faillite

MAGOG (GP) — Environ 450 jeunes, âgés de 3 à 16 ans, pourraient se retrouver sans les structures et le soutien que représente pour eux l'Association des membres du hockey mineur de Magog dès le milieu du mois de février, si le conflit de travail qui oppose la ville et ses employés affiliés au Syndicat canadien de la fonction publique entraine l'annulation du Tournoi provincial Atome pee-wee Texmade de Magog.

et se sera la faillite si le tournoi est annulé".

Réunis mardi soir en assemblée spéciale, les dirigeants bénévoles ont pris la décision de mettre fin à toutes les activités de leur Association si cela se produisait: "Nous n'aurons pas d'autre choix que de fermer boutique, ajoute M. Rancourt, non seulement pour le reste de la saison, mais pour toujours".

Selon lui, cela pourrait prendre des années avant qu'une autre organisation se consacrant au hockey mineur puisse être remise sur pied. "Ce serait une véritable catastrophe pour toute la communauté", déclare M. Rancourt.

Une telle réaction en chaîne aurait d'autres conséquences sociales: elle entraînerait la perte de deux emplois permanents au sein de l'AMHM, et peut-être la perte d'autres emplois pour des employés municipaux affectés à l'aréna, puisque l'Association est le principal client de la patinoire, avec 35 heures de location par semaine.

L'Association fait donc appel à toutes ses ressources pour éviter l'annulation du tournoi provincial: des dirigeants du comité organisation ont rencontré les négociateurs syndicaux et patronaux à plusieurs reprises, sans aucun résultat, et il a donc été décidé d'organiser une grande manifestation, jeudi soir afin de pousser les deux parties à reprendre les négociations rompues depuis une semaine.

Le tournoi, organisé par l'Association, représente pour elle une source de revenus primordiale pour sa survie. De plus, l'AMHM a déjà investi des sommes importantes en vue de l'événement et elle serait acculée à la faillite en cas d'annulation due à la grève.

En effet, le tournoi devrait rapporter des profits nets évalués à 44.000 \$, grâce aux revenus du restaurant et à la perception des droits d'entrée. L'organisation du tournoi a déjà coûté 10.000 \$ aux organisateurs, et l'Association enregistre un déficit à ce jour de 15.000 \$; la moitié de cette somme est d'ailleurs due à la ville pour la location de glace.

Calcul simple

"Le calcul est simple, déduit le directeur exécutif de l'AMHM, M. Jean-Guy Rancourt, nous nous retrouverons dans le trou de 69.000 \$

300 jeunes sportifs mobilisés pour une manifestation

MAGOG (GP) — Plus de 300 jeunes sportifs de 7 à 16 ans ont été mobilisés par l'Association du hockey mineur de Magog pour participer, en compagnie de leurs parents et des bénévoles de l'Association, à une grande manifestation en faveur d'un règlement du conflit de travail qui oppose la ville et ses fonctionnaires.

La manifestation devrait partir ce soir vers 18:30 de la cour de l'église St-Jean-Bosco, pour défiler sur la rue Sherbrooke et la rue Principale Ouest jusqu'au coin de la rue Merry.

"Il est hors de question pour nous de prendre parti pour ou contre la ville ou le syndicat des fonctionnaires", affirme M. Jean-Guy Rancourt, directeur exécutif de l'association du hockey mineur.

"Notre intervention vise uniquement un règlement du conflit, ou du moins la conclusion d'une trêve en faveur de l'aréna pendant la durée du Tournoi provincial Atome pee-wee Texmade de Magog" précise M. Rancourt.

En conséquence, l'Association n'invite aucune des deux parties à prendre part à la manifestation qui les vise autant l'une que l'autre: "Si les employés en grève décident de se joindre à nous, ils le feront de leur propre chef et non sur invitation de notre part" déclare M. Rancourt en réponse à la rumeur qui circule sur l'intention des dirigeants syndicaux de s'intégrer au défilé.

A ce sujet M. Aurel Bureau, président du syndicat des cols bleus et cols blancs de la ville a déclaré que les grévistes ne participeraient pas à la manifestation: "Nous ne voulons pas que l'Association du hockey mineur soit engagée dans le débat politique, et qu'elle se trouve prise entre les deux parties" a-t-il déclaré.

M. Bureau qui s'est refusé à faire un commentaire sur la possibilité d'une trêve du conflit pendant la durée du tournoi, rejette le blâme sur le conseil municipal: "Ce n'est pas de notre faute si l'aréna est fermée; c'est une situation malheureuse, mais c'est au conseil de venir négocier."

De son côté, le maire Antonio Lacasse estime que la manifestation ne peut pas nuire au climat actuel et il se dit à nouveau prêt à rencontrer la partie syndicale pour autant que cette dernière le désire. Il s'insurge pourtant contre la tactique syndicale: "Je n'admet pas que les grévistes fassent des pressions sur la tête de jeunes hockeyeurs en pensant nous faire fléchir, et en tous cas, ils font fausse route" déclare-t-il.

Le maire précise à propos d'une trêve éventuelle du conflit pour la durée du tournoi, que le Directeur des loisirs de la ville a reçu carte blanche pour rencontrer le syndicat et conclure une entente écrite, spécifiant chaque détail pour éviter tout acte de sabotage d'éléments extérieurs.

La Chambre Magog-Orford invitée à déménager du local prêté par la ville

MAGOG (GP) — Depuis le début de la grève des cols bleus et cols blancs de la ville de Magog, le syndicat faisait des pressions pour que la Chambre de Commerce Magog-Orford (CCMO) déménage du local prêté par la ville à l'association.

C'est en effet au sous-sol du bureau du tourisme que la CCMO a installé ses pénates depuis presque trois ans, mais les syndiqués craignaient que les employés de la Chambre de Commerce soient tentés de s'occuper de la distribution de dépliant touristiques durant le conflit de travail.

"Fermé" mercredi

Aussi, les grévistes ont "fermé" le bureau d'information touristique mercredi matin et invité les employés de la CCMO à déménager leur dossiers dans un autre local, en attendant la signature d'une

nouvelle convention collective. Par ailleurs, M. Aurel Bureau, président du syndicat se demande quelle interprétation donner à une déclaration que le maire Lacasse a faite à La Tribune, qui demande aux négociateurs syndicaux de soumettre les dernières offres de la ville aux grévistes: "Lors de la rupture des négociations, la ville n'avait déposé aucune offre écrite en ce qui

Pas de rencontre

Aucune rencontre entre les deux parties n'avait eu lieu mercredi au moment d'aller sous presse, malgré les tentatives de rapprochement engagées par les dirigeants de l'Association du hockey mineur.

ENTREPOT DU MEUBLE
(sans fantaisie)
opéré par Entrepôt du meuble Roygou Inc.

POURQUOI PAYER PLUS CHER AILLEURS. ACHETEZ DIRECTEMENT DE L'ENTREPOT

BASE DE LIT
En métal, 39"-54", roulettes nylon
Valeur \$39
Extra-spécial
\$16⁹⁵

Quantité limitée
2510 King ouest, Sherbrooke
J1J 2E8 (819) 567-0366
(VOISIN DE DRAPERIES MARIMAC)



Bombardier prévoit créer une centaine d'emplois à Valcourt Motoneige: augmentation des ventes en 1984?

par Lia Levesque
MONTREAL (PC) — La motoneige connaît à son tour la reprise économique. Bombardier prévoit pour 1984 une augmentation des ventes de motoneiges de l'ordre de près de 75 pour cent, entraînant ainsi la création de "peut-être une centaine d'emplois" à Valcourt.

C'est ce qu'a confirmé mercredi M. André Bombardier, vice-président du conseil de Bombardier. Le fils de l'inventeur de la motoneige a cependant hésité à avancer des chiffres précis sur l'emploi généré par la reprise des ventes. Il

dier: tout d'abord la neige, qui est revenue ensevelir les boisés et la situation économique générale, qui encourage les gens à changer de modèle de motoneige. Les cinq manufacturiers de motoneige — ils ont déjà été 106 com-

ques. Elle s'est aussi spécialisée dans les moteurs diesel et les véhicules logistiques destinés aux Forces armées.

Dans le domaine du transport, Bombardier fabrique et vend des motoneiges, voitures de métro, camions, wagons de trains de ban-

lieue, trains de passagers et locomotives.

Bombardier inc. exploite 10 usines, dont sept au Canada, deux en Autriche et une aux Etats-Unis. Quelque 50 pour cent de sa production canadienne est destinée à l'exportation vers 50 pays.

C'est aussi Bombardier qui est chargé de produire l'équipement d'entretien des pentes et pistes de ski des Jeux olympiques d'hiver de Sarajevo, comme ce fut le cas pour les derniers jeux de Lake Placid. L'entreprise fournit aussi les motoneiges servant au transport des officiels et des équipes de secours. Le chiffre d'affaires de Bombardier atteignait, à la fin de 1983, plus de 500 millions \$.



L'inventeur de la motoneige, J. Armand Bombardier, avec son modèle d'auto-neige créé en 1942 pour l'armée canadienne. Ce véhicule pouvait transporter 12 passagers. (Lasserphoto PC)

a lancé le chiffre de plus d'une centaine de postes supplémentaires, si les prévisions se réalisent. Bombardier emploie présentement 650 travailleurs à son usine de Valcourt. Les prévisions des ventes pour 1984 révèlent que le plus grand fabricant mondial de motoneiges compte vendre de 15.000 à 18.000 unités de plus qu'en 1983, lorsque l'entreprise n'en avait vendu que 20.000.

La relance de la motoneige ne se fait pas sentir chez Bombardier, a laissé savoir M. Bombardier. "Tous nos concurrents connaissent la reprise. Les inventaires des deux dernières années sont tous écoulés depuis la fin de 1983." Deux raisons expliquent ce regain des ventes, selon M. Bombar-

panies — ont tous connu des difficultés, au cours des deux ou trois dernières années, rappelle M. Bombardier.

La compagnie de Valcourt a donc choisi d'opter pour une diversification de ses marchés. La division récréative — principalement les motoneiges et la motocyclette Canam — compte pour 20 à 25 pour cent des ventes.

Sarajevo, Lake Placid et l'Autriche

Aujourd'hui, la compagnie est devenue un des principaux fabricants de matériel de transport en commun. Elle occupe le troisième rang en Amérique pour la production de locomotives diesel électri-

6,000 motoneigistes attendus au Festival international à Valcourt

MONTREAL (PC) — C'est près de 6.000 motoneigistes du Canada et des Etats-Unis qu'attendent cette année les organisateurs du 2e Festival international de la motoneige, à Valcourt. Du 10 au 12 février, quelque 20.000 participants viendront commémorer en même temps le 25e anniversaire du premier "skidoo" conçu par J. Armand Bombardier.

Le festival international se veut le lieu de plusieurs compétitions et courses de motoneiges, en plus d'être un rassemblement d'adeptes de ce loisir, le troisième en popularité après le ski et le tennis.

Des spectacles couronneront le festival de la motoneige, notamment par la présence de Renée Martel à Valcourt, auprès des félicités.

Des représentants des gouvernements fédéral et provincial assisteront aussi aux festivités, en l'honneur du "grand pionnier énergétique qu'était J. Ar-

mand Bombardier", cinq motoneigistes, ont rappelé mercredi, en conférence de presse les députés fédéral Jean Lapierre, de Shefford et provincial Carmen Juneau, de Johnson.

Les participants pourront aussi s'instruire et contempler une exposition des "Belles d'autrefois", ces modèles de motoneiges datant des 25 dernières années.

Les organisateurs ont même prévu un feu d'artifice, une soirée folklorique et une messe, célébrée par un ami de l'inventeur de la motoneige.

La fête se déroulera principalement à Valcourt, mais aussi dans les municipalités environnantes de Sherbrooke, Granby, Magog, et Drummondville.

Des participants spéciaux viendront également faire leur tour à Valcourt. Un groupe de


JESUS T'APPELLE
564-0663
MESSAGE ENREGISTRÉ

10\$ + 10\$ = 15\$
Non, il n'y a pas d'erreur. Si tout ce que vous réclamez cette année est les crédits d'impôt pour enfants, nous préparons votre déclaration d'impôt fédéral ou provincial pour seulement 10 \$. Mais si vous nous confiez les deux déclarations d'impôt, il ne vous en coûtera que 15 \$ en tout.
C'est pourquoi nous disons que 10 \$ + 10 \$ = 15 \$

La solution
H&R BLOCK
pour votre impôt

601, KING EST — 26, KING OUEST
9h - 21h semaine, 9h - 17h samedi. Tél. 567-3985
OUVERT CE SOIR. AUCUN RENDEZ-VOUS NECESSAIRE.

Aussi: WEEDON et MAGOG

EN ATTENDANT VOTRE REMBOURSEMENT D'IMPÔT, BENTAXE MET DE L'ARGENT DANS VOTRE POCHE RAPIDEMENT.



N'attendez pas sans fin votre remboursement d'impôt. Chez BenTaxe, vous obtenez de l'argent contre votre remboursement d'impôt fédéral en peu de temps et à peu de frais.

BenTaxe
DECLARATIONS D'IMPÔT
ACHAT DE REMBOURSEMENTS

SHERBROOKE — 102 King O. — (819) 821-2153
DRUMMONDVILLE — 257 Harlot — (819) 472-7332
TOUS LES ACHATS DE REMBOURSEMENTS SONT SUJETS A APPROBATION

"Le seul club qui ose être différent"

La Lanterne
70, rue du Lac, MAGOG ENFIN



Renseignements et réservations: 843-7205

MAINTENANT OUVERT
Jouli, vendredi à partir de 9h. p.m. Samedi et dimanche dès 4h.00 pour l'après-ski.

DURANT LES MOIS DE JANVIER, FÉVRIER, MARS et AVRIL

Les VENDREDIS en Fête
au RESTAURANT **LE TIT**

"LE RESTAURANT PAR EXCELLENCE"

4200, rue King ouest, Sherbrooke 563-4755

VENDREDI MIDI, de 11h. à 17h.

SPÉCIAL Soupe à l'oignon ou Crevettes en cocktail \$7.25

EN PLUS PROMOTION SUR LE VIN VIN MAISON rouge ou blanc

litre: \$10.
1/2 litre: \$6.
1/4 litre: \$3.
Vendredi midi seulement

FESTIVAL GASTRONOMIQUE FRUITS DE MER
VENDREDI SOIR (pour une 3e année)

Salade César - pain à l'ail
Timbale de crevettes
Chaudrée de palourdes
Langoustines - Cuisses de grenouilles
Pattes de crabe d'Alaska
Filet mignon (au poivre) et légumes
Parfait au Drambaie

Par personne \$19.75 (de 17h. à minuit)

mangez a nos frais!

Un concours organisé par **la tribune** à l'intention de ses lecteurs

A TOUS LES SAMEDIS 70\$ répartis entre 2 gagnants différents (un repas d'une valeur totale de 35\$)

Ce concours a été rendu possible grâce à la participation des restaurants suivants:

- Le Yildiz
- La Maison du spaghetti
- Restaurant Au P'tit Sabot
- Auberge du Lac Brome
- Nanking Café
- Le Village Vietnamien
- Le Sommet
- Brasserie
- La Seigneurie
- La Falaise St-Michel
- Hôtel Le Président
- Hôtel Le Baron Sherbrooke Inc.
- Le Kaori
- Les Délices d'Orford
- Restaurant L'Oncle Ho

Pour le meurtre du petit Patrick Gibb Carl Dyotte cité à son procès

ST-HYACINTHE (PC) — Carl Dyotte a été cité à son procès aux Assises sous une inculpation de meurtre au deuxième degré relativement au décès du jeune Patrick Gibb, survenu le 10 janvier dernier, à St-Paul d'Abbotsford.

La citation lui a été signifiée par le juge Michel Dumaine, de la Cour des sessions de la

paix, au terme de son enquête préliminaire tenue hier au Palais de justice de Saint-Hyacinthe mais qui a été frappé d'un interdit de publication, à la demande de la défense, assumée par Me Nicole Poirier.

Dyotte, un chômeur granbyen âgé de 23 ans qui avait la garde de l'enfant pendant que les parents étaient en voyage au Mexique, est resté imperturbable durant le déroulement de l'enquête qui a duré toute la journée devant une salle pleine à cra-

quer de gens venus d'un peu partout, mais surtout de Saint-Paul d'Abbotsford.

La Couronne, représentée par Me Roger Perron, a fait entendre sept témoins, dont le médecin qui était de garde au Centre hospitalier de Granby quand le bambin y fut admis dans la soirée du 10 janvier et qui constata son décès.

Le tribunal a également entendu les deux ambulanciers de Granby qui le transportèrent à l'hôpital, de même que le patholo-

giste chargé d'autopsier le corps de l'enfant.

Une fois la décision rendue, Dyotte a été conduit à la prison commune de Saint-Hyacinthe où il séjournera jusqu'au 13 avril, moment choisi pour fixer la date de son procès devant jury.

Appréhendé le 10 janvier, il a été accusé le 25 janvier de meurtre au second degré, un crime punissable de l'emprisonnement à perpétuité, sans avoir eu à témoigner devant un coroner.

Concert d'éloges pour l'ex-chef Simard

TROIS-RIVIERES (PC) — C'est par un concert d'éloges à l'endroit de l'ancien directeur de police de Trois-Rivières qu'ont pris fin, hier, les 18 jours d'audiences de l'appel logé par M. Guy-Paul Simard contre sa destitution par le conseil municipal.

Une dizaine de policiers de Trois-Rivières ont vanté aux juges Gill Fortier, Pierre Choquette et André Desjardins l'intégrité, l'honnêteté et la compétence de M. Simard.

Les juges ont indiqué que les plaidoiries commenceraient mardi prochain et qu'ils prendraient ensuite la cause en délibéré. Le verdict pourrait être rendu dans deux mois.

Les policiers entendus au cours de la journée d'hier ont été le sergent Clude Desaulniers, le sergent Marcel Verrette, les agents Robert Morin, Jean-Marc Lemire, Gilles Cormier, Normand Bellemare, Henri-Paul Verronneau, Ramsay Normandin, Guy Poisson, Jean-Marc Labonté et l'enquêteur Marcel Fournier.

Par ailleurs, quelque six mois après la publication du rapport d'enquête de la Commission de police du Québec, le conseil municipal de Trois-Rivières s'appare à statuer sur les cas des policiers qui avaient fait l'objet de recommandations de suspension.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Une carrière d'officiers dans les Forces armées canadiennes

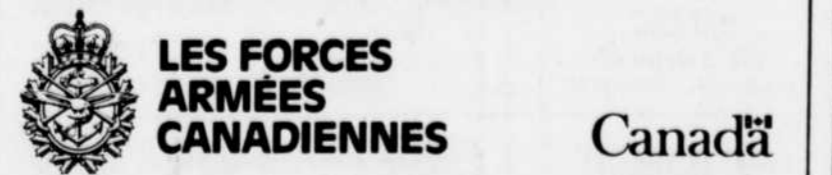
À ceux qui veulent entreprendre une carrière d'officier dans les Forces armées canadiennes, les collèges militaires offrent une éducation et une instruction sans égal, sans aucuns frais, incluant même un emploi d'été et des vacances payées!

Les collèges militaires dispensent l'enseignement universitaire en génie, sciences, mathématiques et lettres. Tous les aspects du programme sont exigeants, cependant les profits sont plus qu'ap-

préciables pour ceux qui savent relever le défi!

Imbattable... la vie dans les Forces

Pour plus de renseignements, visitez le centre de recrutement le plus proche de chez vous, ou téléphonez à frais virés ou postez le coupon ci-dessous. Consultez les pages jaunes, sous la rubrique Recrutement.



Une carrière militaire - c'est différent

Directeur du recrutement et de la sélection
Quartier général de la défense nationale
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

J'aimerais en savoir plus long sur les postes à combler comme officier des Forces armées canadiennes.

Nom _____ Téléphone _____

Adresse _____

Ville _____ Prov. _____ Code postal _____

Au palais de justice

•Mandat contre Lemire

SHERBROOKE — Le magistrat Laurent Dubé de la Cour des sessions de la paix a émis hier un mandat d'amener contre Raynald Lemire qui avait fait défaut de se présenter à son enquête préliminaire pour répondre d'accusations de complot et de vol avec violence de 60 \$ chez un sexagénaire de Westbury.

Le procureur Charles Crépeau avait demandé l'autorisation de procéder dans cette affaire en l'absence de l'accusé, âgé de 26 ans, de Montréal, parce que tous ses témoins étaient présents.

Le défenseur Jean Couture a insisté pour obtenir une remise en disant que son client pourrait avoir été retenu pour une raison inconnue parce qu'il lui avait confirmé la semaine passée qu'il serait présent devant le tribunal.

Il avait soumis que rien ne permettait de croire que Lemire s'était esquivé ou tentait d'échapper à la justice.

On se rappellera qu'un individu a déjà écopé d'une peine de 18 mois de détention pour ce crime commis contre M. Orin Pageau le 14 avril 1982 à Westbury et que deux autres sont en attente de procès.

M. Pageau avait été frappé avec une chaise et ligoté à son domicile.

•Il avait oublié de payer

SHERBROOKE — Un homme âgé de 73 ans a été acquitté d'une accusation de vol à l'étalage d'une douille de rochet d'une valeur de 5 \$ parce qu'il avait oublié de la payer par distraction.

C'est l'explication que ce justiciable, au passé sans taches, avait donnée hier au juge Laurent Dubé de la Cour des sessions de la paix.

Le défenseur Peter Weldon n'a même pas eu besoin de plaider puisque le procureur a admis qu'il croyait la version du septuagénaire.

Par ailleurs, une femme de 49 ans, qui était soupçonnée du vol de deux cassettes estimées à 14 \$, a écopé d'une amende de 75 \$.

Le tribunal n'a pas retenu son explication à l'effet qu'elle était sortie du magasin pour vérifier dans le mail si l'une de ses amies était arrivée.

Un surveillant avait déposé que la dame a placé les cassettes dans un dépliant publicitaire et se trouvant à 100 pieds de l'établissement lors de son interpellation.

•Chamberland: rapport attendu

SHERBROOKE — Le juge Gabriel Lassonde de la Cour des sessions a remis la sentence de Paul Chamberland au 22 février afin de prendre connaissance d'une seconde expertise médicale dont on n'avait pas de copie hier.

Cet individu, âgé de 25 ans, de Sherbrooke, était inculpé de trois vols qualifiés, d'utilisation de déguisement et de bris de probation à la fin de l'été 1982.

Le défenseur Michel Dussault a produit une expertise médicale mais la poursuite a réclamé une contre-expertise.

Me Dussault a informé le tribunal que les deux études en arrivent aux mêmes conclusions.

•Examen de Grandbois reporté

SHERBROOKE — L'examen volontaire de Alain Grandbois, qui est inculpé de trois cambriolages au restaurant l'Oncle Ho, d'un vol avec violence sur deux personnes se trouvant dans cet établissement et de port d'un couteau, a été reporté à jeudi.

Le procureur Thomas Walsh avait produit une

preuve documentaire à son enquête préliminaire hier devant le magistrat Laurent Dubé de la Cour des sessions de la paix.

Grandbois, âgé de 18 ans, de Sherbrooke, qui est défendu par Me Jean Charest, est aussi accusé de bris de probation.

Il est soupçonné d'avoir commis toutes ces infractions les 20, 22 et 23 décembre.

•Huis-clos pour agent double

SHERBROOKE — Le magistrat Laurent Dubé de la Cour des sessions de la paix a décrété le huis-clos hier pour que le public ne voit pas un agent double de la Sûreté du Québec à l'occasion d'une déposition.

Le policier en question s'était caché dans la voûte du greffe en attendant d'être appelé dans la salle d'audience.

Ce huis clos a été demandé par le procureur Thomas Walsh.

L'agent double a témoigné à l'enquête préliminaire de Gilles Martin, âgé de 31 ans, de Sherbrooke.

Cet individu était inculpé de quatre chefs de trafic de cocaïne variant entre un quart et un demi gramme entre le 22 juin et le 5 octobre ainsi que de possession pour trafic de 0,8 gr le 10 novembre.

Martin, qui est défendu par Me Michel Dussault, a été cité devant un jury le 5 mars.

Le huis clos a frappé également l'enquête de Miroslav Skorgaga, 29 ans, de Sherbrooke.

Le prévenu est accusé du trafic d'une demi once de marijuana le 20 mai.

Skorgaga, qui est assisté de Me Michel Beauchemin, connaîtra le 5 mars la date de son procès aux assises.

CORRECTION

Cahier "Tendances printemps 84" encarté dans La Tribune le samedi 28 janvier 1984.

Page 35 La mention de "fleurs en sole" pour les fleurs artificielles et les arrangements floraux est incorrecte. Ces fleurs n'ont qu'un aspect soyeux.

Nous nous excusons auprès de nos clients pour tout inconfort causé par cette erreur qui, par mégarde, s'est glissée dans notre publicité.

EATON

STEINBERG

CORRECTION

dans notre cahier publicitaire inséré dans le journal du 1er février. Le prix de l'article suivant, en page 11, aurait dû se lire comme suit:

POMMES GRANNY SMITH

de France kg 1 52
de Canada lb 69¢
de Fantaisie

au lieu de 1.74 kg et .79 lb

Nous nous excusons auprès de notre clientèle pour ce contretemps.

Ski Jay

JAY PEAK, VERMONT

HOTEL JAY

\$79. Can. occ. double
Dim. au vend.

- 1 nuit à l'Hôtel Jay — 1 souper
- 1 petit déjeuner
- skiez sur nos 30 longues pistes
- Points de départ
- Magasin L'Asaie, Sherbrooke
- McDonald, Auberge des Gouverneurs
- McDonald à Magog

OCCUPATION GRATUITE POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS À L'HOTEL JAY

RENSEIGNEMENTS ET RESERVATIONS 566-7828

Le Théâtre Entre Chien et Loup

MOT DE PASSE

une comédie de Marie-Josée Gagné
supplémentaire pour un soir seulement
pour un soir seulement
Samedi, 4 février 20h30
à la Salle de la Comédie, Sherbrooke, Québec, et Diane Morin.

AU VIEUX CLOCHER DE MAGOG

(64 Merry Nord, Magog)

Pour informations et réservations: (819) 847-0470 ou 564-3144

3 ans de liberté surveillée après 8 feux

SHERBROOKE — Rodney Smith a été placé en liberté surveillée pendant trois ans pour huit incendies, dont un à un pont de bois du Pacifique canadien à Magog, à un mur de l'église anglicane St-Mathias, à la salle Connon, à une maison de la fabrique et à une grange à Fitchbay ainsi que

deux à l'appartement de son beau-père à Magog en 1981.

Il a reçu cette sentence hier du juge Gabriel Lassonde de la Cour des sessions de la paix, qui avait suivi son évolution pendant deux ans.

Smith, âgé de 25 ans et demeurant à Lachute maintenant, avait commis ces infractions en l'espace de trois mois pendant une période dépressive.

Le pont ferroviaire a été détérioré et la maison et la grange ont subi des dégâts importants.

Smith avait été hospitalisé et traité à la suite des incendies parce qu'il était déprimé à cause du chômage et frustré.

Il a plaidé coupable le 24 mars 1982 mais a par la suite prétendu qu'il n'avait jamais mis le feu nulle part et que sa dépression a été causée par le processus judiciaire.

Sa négation a été interprétée comme une perte de contact avec la réalité.

Le défenseur François Gérin avait représenté que son client n'a pas eu de démêlés avec la justice antérieurement, fonctionne bien dans sa vie familiale et occupe un emploi.

Le tribunal a remis sa sentence à plusieurs reprises pour suivre le comportement de Smith.

"Prime à l'acheteur" de RCA

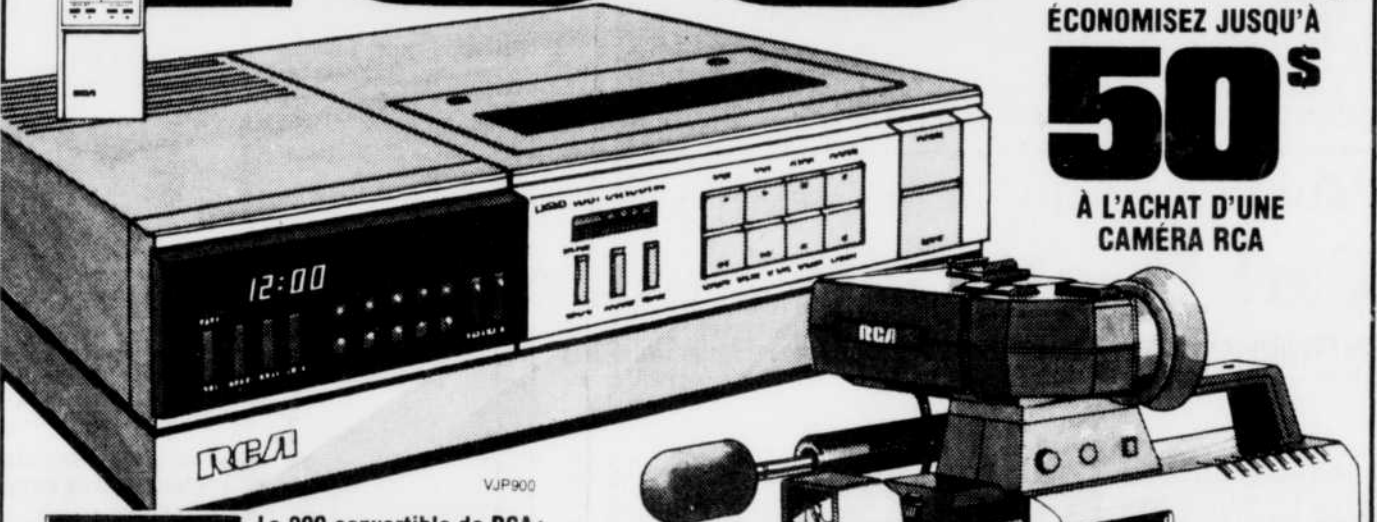


DES RABAIS SPÉCIAUX AUX MARCHANDS PARTICIPANTS VOUS PERMETTENT D'ÉCONOMISER JUSQU'À

1000 \$

À L'ACHAT D'UN VCR 900 DE RCA

ECONOMISEZ JUSQU'À 50 \$ À L'ACHAT D'UNE CAMERA RCA



Le 900 convertible de RCA: le modèle de table qui se transforme instantanément en portatif

- Recordement sans fil du VCR-synchronisateur permettant de glisser le VCR en place sur l'unité de base pour une conversion instantanée
- 5 modes d'alimentation c.a.-c.c. — permettent de transformer instantanément l'appareil en ensemble de cinéma-maison portatif avec une caméra et une pile facultatives
- Programme électronique de 21 jours, 8 événements
- Capacité d'enregistrement et de lecture en stéréo
- Système de balayage hélicoïdal à cinq têtes avec effets spéciaux "frame fix", arrêt sur image, ralenti, exploration visuelle avant et arrière, avance image par image et lecture en sens inverse
- Télécommande infrarouge des effets spéciaux et des fonctions de l'enregistrement
- Compatible avec le Centre de commande numérique pour TV-VCR-lecteur vidéo-disque de RCA

OBTENEZ UNE REMISE SUPPLÉMENTAIRE DE 50 \$!

Faites l'achat d'un VCR 900 (c-destock) et obtenez un certificat de remise de 50 \$ directement de RCA à l'achat d'un téléviseur ou d'un lecteur vidéo-disque compatible avec le Centre de commande numérique.

Complétez votre ensemble vidéo avec cette caméra couleur-audio de luxe de RCA

- Mise au point, équilibre du blanc et diaphragme automatiques — tous avec commande manuelle prioritaire
- Excellents résultats sous éclairage faible — ne requiert que 10 lux
- Saticon de 1,7 cm (2/3 po) pour une image brillante avec un minimum de tramage et de décalage
- Viseur noir et blanc amovible avec télécommandes de caméra
- Titre à 62 caractères avec dateur-chrono
- Mentions à l'écran du visionneur
- Télécommandes de VCR — compatible avec le VCR VJP900
- Objectif f1.4 à zoom motorisé 6:1
- Commande de fondu automatique
- Enregistrement séquentiel

Super-économies à l'achat d'un téléviseur et d'un lecteur vidéo-disque RCA aussi!

<p>JUSQU'À 75 \$ DE RABAIS</p> <p>GLR2038 Meuble ColorTrak 2000 haut de gamme avec Centre de télécommande numérique — nombreuses caractéristiques de rendement</p>	<p>JUSQU'À 50 \$ DE RABAIS</p> <p>FJR2020 Un image de téléviseur-meuble dans l'espace d'un modèle de table! Ce ColorTrak 2000 comporte le Centre de commande numérique et beaucoup d'autres caractéristiques populaires.</p>	<p>JUSQU'À 30 \$ DE RABAIS</p> <p>EJR338R ColorTrak portatif à petit écran avec télécommande et synchronisation câblable compatible de 122 canaux. L'appareil d'appoint idéal!</p>	<p>JUSQU'À 50 \$ DE RABAIS</p> <p>SJT300 Voyez des films, des événements sportifs, des émissions pour enfants et plus sur vidéo-disques peu coûteux. Ce lecteur offre le son stéréo et une télécommande.</p>
--	--	--	--

Voyez votre marchand participant RCA dès maintenant!

VIDEOTECH INC. 910 King ouest Sherbrooke — 569-9963	SOCIÉTÉ LOCATION BESSAC 427 Galt ouest Sherbrooke — 566-2375	G. DOYON T.V. SHERBROOKE INC. 1115 Consoil, Sherbrooke — 569-5746	MEUBLES GÉVRY INC. 466 Principale Magog — 843-6621	VIDEOTECH INC. 466 Principale Magog — 843-6621
RAYMOND ROUSSEAU MEUBLES 182 Principale Lambton — 486-7782	A.N. ROBERT 135 Principale Lac-Drolet — 549-2233	CENTRE DU MEUBLE R.G. LTÉE 394, 21e rue Weedon — 877-2493	SON & IMAGE P.G.S. INC. 10, rue Main Coaticook — 849-3608	VIDEOTECH INC. 190 Lindsay Drummondville — 478-4633
VILLAGE ÉLECTRONIQUE ENR. 62 Main St. Rock Island — 876-5615	MEUBLES P. BOUDREAU INC. 5112, Boul. Bourque Rock Forest — 564-5112	ANDRÉ T.V. SERVICES 286, Rte 112, Disraeli — 449-5339	A. BINETTE INC. 124 Désiré Black Lake — 423-4893	BOIS-FRANCS ÉLECTRONIQUE 525 Bois-Francis sud Arthabaska — 357-2232
GÉRARD CORRIVEAU INC. 1303, 16e Avenue Theford Mines — 338 1461		MARCEL NADEAU MEUBLES 515 Principale Ste-Sophie, Cté Mégantic		

LE REER PORTEFEUILLE

LE DÉPÔT À TERME (intérêts annuels simples)

11 1/4 %

POUR 5 ANS

ET 6 FAÇONS DE FAIRE ENCORE MIEUX!

1. LE DÉPÔT À TERME (intérêts annuels simples)
2. LE DÉPÔT À TERME (intérêts annuels composés)
3. LE REER COMPTE D'ÉPARGNE
4. LE FONDS D'OBLIGATIONS ET DE DÉBENTURES
5. LE FONDS HYPOTHÉCAIRE
6. LE FONDS D' ACTIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES
7. LE FONDS D' ACTIONS DE SOCIÉTÉS DU SECTEUR ÉNERGÉTIQUE

1234567 FAÇONS DE PROGRESSER AVEC 1 REER.

Trust Royal
Ce qui compte, c'est de progresser.